

Notes diverses



M^{re} Alchoine Del Rice
curé de St. Martin d'Aut.

1595. 20 octobre. Accord pour M^{re} Katharine Del
Rieu avec a Viguerie d'adieu ce p. de L. M. pour
pour lui et Durand Deloie sa sœur, capous et son
Antoine Del Rieu, Hoste, grand d'adieu de d. de Treize-Bois
dans fort — et Durand Rogues de d. de
choutel Lespierre — Minutes de J. Raccombe.

1516 - 18 Festina. Mariage de Durand Del Rieu J.C.
a pour Acteurs Hoste du d. Du Treize. Vaut, ce pieu
a Mrs. Aukhaire. Del Rieu p^{re} a vignerie du Rieu ce
par. de s. mortu, Hospital au d. Du Treize. Vaut
Et Robertin Boudrie p^{re} a J^{re} M^{re} du d. de la
Boudrie - Cf. m. d. J. Rose.

1610 . 22 juillet - Au d. du Tardis. J'ai G. mortier de
M^re Fabrice Delice p^{re} ce viz. du Ben ce por. de
S. Martin, control de mariage de M^r Jean seign de Rieu
p^{re} de l'Autonne, Hoste et de Joseph Del Mont avec
Guillaume Kofen du d. de Boulogne.

Put a few Aethiops Solon pieces into 2 marks.
 Mads Gustav Kofa in 2 lines Chawt plus 2 marks.
 Cf. Mils. John Kofa.

[illegible]

Jeon Parian Place Curie D. S. Thornton.

11 Les registres de catholicité mentionnent au porteur
celui-ci en possession de plusieurs curies. Je sou-
pçonne qu'il doit provenir de la London N. - - -

L. Lévêque du défunt curé (Dauvergne) et un
pote d'enfance dans l'acte et des registres. Il vendra
promptement le tout s'il en a le droit en priorité
ou justice //

Proci der Col de la Rivière canon. de N^{re} D. S. Louis. 1652. 13 jui.

1884 - 9 mai. Au d. de Treja - cont. mariage de Durand
 Perrier fils à son Gendre et Jeuneur de Rigault
 Il agues Varsovie - - - - - Paris. Les combes.

1609. 3d moss. Titer pretty light colored. Pure
Japon Lacien par Japon de Rigault ou mure
par Japon m. Japon Lacien mure.

Dauzerol - 1810. 25 fevrat. Au d. Des 13 vents, maison
de Jeanne de Rigault, d'une a per Gerard Parieu,
contrat de mariage de Anthoine D. Augerol, de v.
Dauzerol par. de S. ouons - St Guguette de Parieu
fille a per Gerard et a per Jeanne de Rigault.
Et premier de M^{re} Jean Parieu clerc du village
L'ensemble des 13 vents.

1686, 21 nov., Permutstien Centre Mr. Jofan Parice
père de la Pagis del Mon est beige. Sont et
noir de Mr Jofan Parice plus et Hante pour me
Agnes Pagis, ve de St Dazord Parice - M. J. Rocard.

1. - Selon Parieu était fils de second Lasser et Marie
Rigault - leur contrat de mariage est du 18 juillet 1688
Cf. 138. V. de Parieu. juillet du 21 mai 1688
Selon Rigault était fils de ...

Jeanne Rigot sœur de Jean, lors du mariage de sa fille
 Jeanne avec Julien de la Rive. Elle a eu trois
 enfants avec son mari. 1594. 1000.

Jeould Pauca des Treize-Boats, tenuin a S. Mide,
le 4 may 1586. du mariage de Picma Brael. Min. J. Leclercq

de la Papis (de d. du m.) plus ou
moins de l'air et par d. d'horde chaut. d'air
à l'air d. d'horde, à en tout de l'air d'air
de la d. d. Rive et d'horde de l'air, à
le tout 1594 — d. d'horde d. d'horde.

Aprogemere

LES VILLAGEOISES A PARIS

Malgré les éloquentes paroles de notre évêque dans son mandement de jadis, malgré les avertissements donnés par des hommes compétents, malgré les conseils prodigués dans les paroisses par les pasteurs inquiets de la désertion des campagnes, l'émigration continue. Nos jeunes gens disparaissent de chez nous sitôt venu l'âge où ils pourraient utiliser leurs forces, rendre féconde cette terre qui meurt faute de travailleurs.

Cette plaie déjà grave s'étend encore. L'épidémie ne se borne pas aux jeunes gens, il y a une nouvelle émigration : l'émigration féminine.

L'émigration à Paris des filles de la campagne devient presque aussi fréquente que pour les garçons. Et cependant Paris est surtout pour elles un lieu de perdition. Hélas ! la conduite des parents favorise singulièrement ce malheur. De près ils surveillent sévèrement leurs filles ; quand elles sont éloignées, ils ont une confiance illimitée. Et ils en arrivent quelquefois à ceci : si des fautes surviennent au loin, pourvu que le scandale ne s'ébruite pas, ils passent l'éponge. Pour laisser partir leurs filles, les plus consciencieux prennent des informations ; mais si c'est une personne sûre qui se charge du placement, ils ne s'en occupent plus. Qu'ils réfléchissent un instant : le premier maître peut être bon, que sera le suivant ?

On peut assez facilement reconnaître de bonne heure les futures émigrantes. Les symptômes sont les suivants : co-

Aprogemere

quetterie outrée, petites prétentions, air volage, habit à la mode de la ville, quelquefois correspondance active avec une amie déjà placée à Paris. Si la grande ville effraie trop les parents, comme préparation, la rusée proposera d'aller quelque temps à la ville voisine. Prétextes avoués pour partir : gros salaires à gagner, économie, importantes à réaliser, travail moins pénible que celui de la terre, position plus douce à obtenir, soulagement des parents plus assuré. Motifs cachés : porter de la toilette, acquérir cette élégance des filles de la ville tant vantée et tant enviée, obtenir son petit succès, surtout avoir la liberté loin des parents.

Les surprises commencent à l'arrivée à Paris. Parce qu'on a fait quelques lits, on se croit habile chambrière; parce qu'on a fait la soupe de la maisonnée, habile cuisinière. Or, on s'aperçoit que l'apprentissage manque. La timidité et la gaucherie persistent et aussi la naïveté et la crédulité. Les mécomptes ne se font pas attendre et le découragement survient. Le peu d'énergie qui reste disparaît par suite des ennuis inévitables, de l'isolement, de la privation des parents à qui on n'ose pas écrire la vérité, de l'absence de prévenance et d'affection. Le premier consolateur ou confident qui se présente est le bienvenu. Si c'est un malhonnête homme, c'est le danger qui commence.

Pour rester absolument dans la note vraie, je néglige volontairement l'hypothèse où l'émigrante peut exercer un métier à Paris. La plupart des villageoises venant à Paris sont domestiques. Heureuses celles qui rencontrent une bonne maison. Mais les bonnes places sont rarement inoccupées parce que les bons

maîtres conservent les vieux serviteurs. Les places suspectes ou mauvaises sont nombreuses. La malheureuse entrée là doit avoir une force de caractère peu ordinaire, une énergie indomptable pour résister à des maîtres pervers ou à des valets mal surveillés. Je n'oublierai jamais le récit qui me fut fait un jour en voiture publique par une jeune fille corrézienne qui revenait de Paris où la contagion de l'exemple l'avait entraînée comme servante. Pieusement élevée par une mère d'une morale rigide, elle fut promptement écœurée du peu de surveillance exercée par les maîtres sur leurs domestiques, de l'immoralité de ces mêmes maîtres qui envoient leurs jeunes servantes prendre leur repos au sixième étage, sans nul souci de la promiscuité qui y règne, des scènes hideuses qui s'y passent. Et elle regagnait son village en disant hautement son bonheur de quitter ce Paris de perdition et de retrouver sa famille et ses habitudes d'autrefois. J'aurais voulu qu'il y eût là pour l'entendre beaucoup de ces petites têtes folles qui ne rêvent que Paris.

La pauvre villageoise, souvent pressée par la misère, va au bureau de placement et accepte n'importe quelle place... Quelquefois elle n'en trouve pas du tout, les petites économies passent vite et... la nécessité de vivre est quelquefois mauvaise conseillère.

Evidemment beaucoup se conservent bonnes et honnêtes. C'est grâce à des parents ou à des amis trouvés à Paris, à qui elles ont été recommandées, qui les protègent et veillent sur elles. D'autres rencontrent sur leur route un bon jeune homme, un « pays » quelquefois, qui voulant se conserver pur, leur offre sa main et fonde une famille. D'autres enfin doivent leur salut à des maî-

tres consciencieux et dévoués qui les encouragent, les conseillent et les aident.

Mais dans quelle proportion cette préservation? Les journaux et les statistiques ne disent pas tout. Ces dernières, en particulier ne donnent point les faux ménages, les liaisons coupables, les unions passagères. Tout cela échappe à l'enquête. Mais ce que savent bien les dignes associés de l'Œuvre de Saint-François-Régis et d'autres sociétés de bienfaisance morale c'est que la plupart des malheureuses dont ils ont à s'occuper sont d'anciennes servantes venues de la campagne et conduites là par la misère et le malheur.

Les bons parents qui reçoivent les lettres des émigrés, qui ont eu quelquefois leurs visites maintenant surtout où les voyages « aller et retour » sont peu chers, qui ont vu alors leurs belles toilettes, les parents croient toujours qu'elles sont bonnes. Un jour, peut-être, ils ouvriront les yeux, mais trop tard! Pauvres jeunes filles! elles partent un jour du village, insouciantes, confiantes et contentes. Elles ont rencontré sur leur chemin la liberté, l'occasion et la misère.

La place de la jeune fille est à côté de ses parents. Si elle est née au village, qu'elle reste au village. Les habits qu'elle portera seront peut-être plus grossiers que ceux de ses compagnes de la ville, le travail auquel elle sera quotidiennement astreinte sera plus pénible, le salaire qu'elle en retirera sera moins élevé. Mais elle n'a généralement pas à craindre dans le milieu où elle vivra ni les mêmes dangers ni la même misère. Là, du moins, on peut être tranquille et avec un salaire ordinaire, conserver son honneur et sa vertu.

Aprogemere

S^t-MARTIN-CANTALÈS

Un regard en arrière

En cette année de recensement où les comparaisons sont de rigueur entre le chiffre actuel de la population et celui d'autrefois, il ne sera pas sans intérêt d'exhiber ici une statistique, vieille de

107 ans, faite jadis par le pasteur de notre paroisse, Messire Danjoly. Avant de clore le registre de catholicité de 1804, il écrivit sur la dernière feuille, la note suivante que je transcris :

Villages de la paroisse de St-Martin-Cantalès — leur population — distance de leur église.

1. *La Roumés*, distant de l'église, d'une heure un quart, composé d'une maison, est de 9 habitants.

2. *Soulages*, distant d'une heure, composé de 6 maisons, est de 39 habitants.

3. *Le Four*, distant d'une heure, composé de 3 maisons, est de 28 habitants.

4. *Sept Fonts*, distant d'une heure, composé de 2 maisons, est de 14 habitants.

5. *Bardetties*, distant d'une heure, composé de 3 maisons, est de 40 habitants.

6. *Miche*, distant de trois quarts d'heure, composé de 6 maisons, a 54 habitants.

Aprogemere

7. *Mons*, distant d'une demi-heure, composé de 27 maisons, a 174 habitants.

8. *Le Verd*, distant d'une demi-heure, composé d'une maison, a 9 habitants.

9. *Treize-Vens*, distant d'une demi-heure, composé d'une maison, a 7 habitants.

10. *Chantal-Lavialle*, distant d'une demi-heure, 4 maisons, 55 habitants.

11. *Chantal-Perricot*, distant d'une demi-heure, 7 maisons, 82 habitants.

12. *Le Chau*, distant d'une heure, composé de 10 maisons, 78 habitants.

13. *Espons*, distant d'une heure et demie, 3 maisons, 41 habitants.

14. *Chablat*, distant d'un quart d'heure, 16 maisons, 150 habitants.

15. *Saint-Martin*, chef-lieu, composé de 3 maisons, a 34 habitants.

16. *Le Bac*, distant d'un quart d'heure, 6 maisons, 36 habitants.

17. *Le Peux*, distant d'un quart d'heure, 2 maisons, a 34 habitants.

18. *La Rigaldie*, distant d'un quart d'heure, 5 maisons, 28 habitants.

19. *La Rivière*, distant d'un quart d'heure, 4 maisons, 46 habitants.

20. *Lagane*, distant d'une demi-heure, 4 maisons, 28 habitants.

21. *Farges*, distant d'une demi-heure, 3 maisons, 33 habitants.

22. *Domal*, distant d'une demi-heure, 11 maisons, 73 habitants.

23. *Puy-de-Malrieu*, distant de trois quarts d'heure, 6 maisons, 54 habitants.

24. *Rocher*, distant d'une heure et demie, 1 maison, 10 habitants.

Apogemere

25. *Luc*, distant d'une heure et demie, 2 maisons, 14 habitants.

26. *Borderie*, distant d'une heure et demie, 7 maisons, 60 habitants.

Total : 1230 habitants.

DANJOLY, curé,
CHABLAT, vicaire.

Notez qu'aujourd'hui St-Martin-Cantaès compte 600 habitants.

Aprogemere

UNE PAGE D'HISTOIRE LOCALE

Les Auvergnats et l'île de Rhodes dont les Italiens viennent de s'emparer

Il y a quelques jours, la curieuse guerre italo-turque nous réservait cette surprise: Rhodes, sa citadelle et son port étaient attaqués, occupés par la flotte italienne et déclarés par l'Italie partie de son territoire, tout comme Tripoli.

Ce nom de Rhodes a depuis dix siècles le don d'exciter la curiosité et l'intérêt à cause de ses fiers défenseurs de jadis. Comme il fallait s'y attendre, les journalistes, toujours à l'affût de l'actualité, ont rapidement fouillé ou fait fouiller les archives pour servir à leurs lecteurs une tranche d'histoire. Entre tous ces journaux qui ont ainsi donné des détails à leurs lecteurs, il faut citer la *Croix* de Paris. Par la plume d'un de ses meilleurs rédacteurs, elle a livré, le 12 mai, un rapide aperçu historique sur ces chevaliers de Rhodes ou de Malte dont le courage reste légendaire.

Dans cet article il y a un point particulièrement intéressant pour nous, Arvernes.

L'Ordre de St-Jean de Jérusalem, ou de Rhodes ou de Malte était religieux et militaire en même temps. Créé à Jérusalem, en 1048, pour héberger les pèlerins venus au tombeau du Christ, il dut, après les Croisades, élargir ses statuts. Les religieux avaient contribué au succès des armes catholiques et fait leur apprentissage militaire. A partir de ce moment, tout en restant fidèles à leurs primitifs engagements, ils adoptèrent un nouveau vœu qui faisait d'eux des moines guerriers, celui de combattre les infidèles. Ils se mettaient sous la protection de St-Jean d'où le nom d'ordre de St-Jean de Jérusalem. Chaque pays catholique tint à honneur d'être représenté dans cette as-

sociation qu'on nommait « religion », si bien qu'elle comprenait non pas des individus, mais des groupements traditionnels dits « langues » et traditionnellement privilégiés suivant l'ordre de préséance qui suit : Provence, *Auvergne*, France, Italie, Aragon, Allemagne, Castille et Portugal, Angleterre. Fortement disciplinés, bien commandés, pendant un siècle environ ils tiennent tête aux Musulmans; mais les dissensions intestines surviennent et favorisent l'ennemi. En 1291, la Palestine était perdue. Nos chevaliers furent les derniers à la quitter, tout en conservant l'espoir de la reconquérir. En attendant la réalisation de cette espérance, ils menèrent plus que jamais rude guerre à l'infidèle. Au bout de quelques années de lutte, en 1313, ils s'emparèrent de Rhodes et de quelques îles qui l'avoisinaient. Là ils s'installèrent solidement. Jusqu'en 1520, ils avaient résisté à toutes les attaques; mais à cette date, par la trahison d'un chevalier de la « langue » de Castille, ils furent vaincus. Avec armes et bagages, au jour fixé par eux, ils sortirent de la fameuse forteresse sous les regards admiratifs des Turcs leurs vainqueurs. Ils se réfugièrent alors à Malte, recueillis par Charles-Quint. En 1789, la Révolution française, pire que les Turcs, les supprima.

Notre pays joua un grand rôle dans cet Ordre. C'est à ce point que l'Ordre tout entier doit sa gloire à ses grands maîtres français et à ses chevaliers français. Voyons pour l'Auvergne.

Avez-vous remarqué tout d'abord l'ordre de préséance sus-indiqué: tandis que les autres nations comptent seulement pour une *langue*, deux au plus comme l'Espagne, la France détient trois rangs et parmi ces trois, admirez le deuxième: l'*Auvergne*! Voilà bien un premier point sur lequel il est bon d'appeler l'attention. Compatriotes, mes amis, redressez-vous; vous avez de fiers ancêtres!

L'auteur de l'article de la *Croix* de Paris, devait fatalement se restreindre dans son récit. Le cadre d'un journal est évidemment différent de celui d'une revue où les détails sont de rigueur pour cor-

ser le récit. Et cependant il trouve le moyen de mettre en valeur un nom de grand maître, de citer ses actes et même ses paroles. Justement ce nom est celui d'un... Auvergnat. Cette illustration incontestable de l'Ordre c'est *Jean de Lastic*. En 1440, il eut à repousser une furieuse attaque simultanée des Turcs commandés par leur Soudan Amurat. La flotte des envahisseurs, triple en force de celle des chrétiens, ne put néanmoins avoir raison de la vaillante cohorte enflammée d'ardeur par Lastic; elle dut rebrousser chemin après une honteuse défaite. Le chef turc attendit 13 ans pour se venger. Durant ce répit, il avait réparé ses forces et pris toutes ses dispositions pour un nouvel et plus rude assaut.

* *

En 1453, plein d'orgueil après la prise de Constantinople, Mahomet II, avec une flotte plus considérable, reparut devant Rhodes. Croyant cette fois en imposer au terrible commandeur par le nombre de ses vaisseaux mis en ligne, il somma Jean de Lastic de reconnaître sa suzeraineté. Le grand-maître, nullement ému, réponditèrement que la religion de Rhodes ne dépendait que du Saint Siège. « Au surplus, ajouta-t-il, notre République est formée de religieux et non de femmes ». Et le sultan se le tint pour dit; il repartit ruminant sa vengeance. Et il la médita durant 20 ans.

Ce chevalier était un fier homme. Nous pouvons sûrement le revendiquer comme notre compatriote. Cette famille de Lastic, origine de la paroisse de ce nom, laquelle est située dans l'arrondissement de St-Flour, a fourni à l'Eglise plusieurs évêques et abbés de monastère. Mais c'est surtout, à l'Ordre de St-Jean de Jérusalem qu'elle a procuré des hommes distingués: Bayard Bompar de Lastic, Pons de Lastic, Etienne et Guillaume de Lastic, Jean de Lastic, tous grands maîtres ou hauts dignitaires de l'Ordre. La véritable illustration de la maison fut le dernier, *Jean de Lastic*. Il remplaça d'abord son oncle Pons comme maréchal de l'Ordre et fut élu grand-maître en octobre 1437. Il fut regardé à juste titre comme un des héros de la « religion ». *L'histoire de Malte* a consigné dans un long chapitre les détails mémorables du siège soutenu par lui contre Mahomet II et Amurat. Les deux vaincus n'osèrent plus attaquer Rhodes tant qu'il vécut.

Ses deux neveux, successivement maréchaux de l'Ordre s'illustrèrent aussi comme diplomates au service de Rhodes.

Voilà des noms qu'il est bon de répéter pour l'honneur de la petite patrie.

* *

M. Delalo, dans son article sur *Pleaux*, inséré au Dictionnaire historique, indique, sur la foi du *Nobiliaire d'Auvergne de Bouillet*, qu'il aurait existé jadis, en cette paroisse, au village d'Enroussous ou de Rosson, une commanderie de St-Jean de Jerusalem fondée par la maison de Merle. Il cite une reconnaissance de Thomas de Saintville, grand-maître de l'Ordre, dans un chapitre tenu à Bouguy près Orléans, le mardi après la fête de l'Ascension 1282. « Cette commanderie, sans doute peu importante, fut supprimée plus tard ou réunie à quelque autre. Ce qu'il y a de certain, c'est que longtemps avant 1789 elle avait cessé de figurer parmi les commanderies que l'Ordre de Malte possédait en Auvergne ».

M. Delalo avait, dit-on, quelque raison de douter. En 1901, une étude parue dans la *Revue de la Haute-Auvergne*, sous la signature du Docteur Louis de Ribier, établit que cette commanderie, dite non de St-Jean, mais de St-Antoine de Rosson, était l'un des membres les plus anciens de l'Ordre de St-Lazare ou de St-Ladre de Jérusalem; donc elle ne dépendait nullement de Rhodes ou de Malte. Que c'est donc regrettable pour Pleaux!

Par contre, on compte sur notre territoire arverne d'autres dépendances certaines de l'Ordre de Rhodes; la plus importante serait Carlat. L'histoire en a été donnée d'une façon complète et intéressante par M. le Comte de Dienne dans deux volumes qui n'ont qu'un défaut, c'est de se vendre en librairie à un prix exorbitant. La Commanderie de Carlat avait à son tour des dépendances en notre pays.

L'Auvergne s'intéressa donc jadis sérieusement à la grandeur de l'Ordre de Rhodes, en lui fournissant des hommes de valeur, en donnant asile sur son territoire à ses succursales. A ce titre il convenait que la « Croix du Cantal » qui ne néglige aucune illustration du pays, dise son mot à propos de la préface de l'antique boulevard de la puissance de l'Ordre de Rhodes. C'est fait.

H. BURIN.

Année 1888

Exporté ill. em de S. M. C. Lanchus Julianus de Rob 1381 (spal Brach)
 - Pour sancti Juliani 1454 (tenier de S. Christophe) Les bon 1599
 (m. Lascombes m. S. Elide) Pour fudis apeli del Croux 1669
 (nommed au pri' de Monaro) Export 1682 et. ex. de Meaux
 beyond Amiens.

Nantes

S. Martin Cantab. Pierre

S. Christophe folio 234.

n. 137

293 / 283

Vale compte monu li. contre l'attestation
 de la municipalité de S. M. C. Lanchus
 seule sur compte de laquelle il résulte que
 les charges de recette ou de dépense portées
 aux comptes sont exactes et véritables
 en vertu l'avis du directeur du district
 de Meaux du 29 mai 1792.

L'administration des biens de l'abbaye
 de Cantab, ou la procureur général
 syndic, a vu les charges de recette
 avant qu'il soit

1. Pour 350 q^l de Bled serps menu
 de Meaux évalué à 17 la q^l 1600

2. Pour 80 q^l de d'orge en Bled noir
 à 30 la q^l 240

3. Pour 6 q^l de pommé évalué à 5 la q^l 33

4. Pour 12 q^l d'avoine à 1.10 18

5. Pour 38 q^l de fougère en dem
 abonnée évaluée comme
 denier 190

6. Pour 9 q^l de pommé en dem
 abonnée évaluée comme
 4 denier 27.6

7. Pour 15 q^l de fougère en dem abonnée 24.5

8. Pour 20 q^l de Bled serps de
 cens perçus sur les villages de Chan
 et de Cal, évalué comme ci denier 100

9. Pour 33 q^l d'avoine de cens perçus
 sur les mêmes villages 49.10

10. Pour le prix de la ferme de la v. de
 vant Orthe de Freyries et 66

11. Pour le produit de la ferme de
 agneaux au nombre de 20 à rais
 son de 2 20

Total des charges
 de recette

2428 1/2

Sur cette somme il doit être déduit
 les charges de dépense

Compte présenté par le sieur de
 Ternat, le sieur de ci devant
 procureur de Meaux Cantab
 dont il est titulaire sur la
 en 1790 avant qu'il soit chargé
 qu'il a acquiescé en l'an 1792

1. Pour les charges de
 honneur de cens et vicaires
 de l'an 1790 1273.173.

2. Pour les impôts sur la
 1790 acquiescé sur le Ternat
 le pais de l'an 1790 224.23

3. Pour les impôts sur la
 1790 acquiescé sur le Ternat
 le pais de l'an 1790 224.23

4. Pour les impôts sur la
 1790 acquiescé sur le Ternat
 le pais de l'an 1790 224.23

5. Pour les impôts sur la
 1790 acquiescé sur le Ternat
 le pais de l'an 1790 224.23

6. Pour les impôts sur la
 1790 acquiescé sur le Ternat
 le pais de l'an 1790 224.23

Aprogemere

S'chirloghe 1200.

la grande baronne de S'chirloghe apportée
vers 1200 à Henri 1^{er}, comte de Rodz et vi-
comte en partie de Cantal par la femme alga-
yette d'horailles, fille unique de Guy et de Bea-
tice, s'étendait du nord au sud, de portes de
Mauriac à l'Nièze, et de l'ouest à l'est jusqu'à
les marches du Limousin jusqu'à la Commune
(ou fief) de Cantal. Le 12 juillet 1277 Olivier
d'Albans le roi frère, co-seigneur direct de
S'chirloghe, font leur mariage avec une
fille de Henri II, comte de Rodz. Pour
tout ce qu'il ont "dans le château de S'chirto-
phe en dedans le au dehors, dans le mar-
gement le ducal et le honneur dudit château"
et pour comment ils s'étendent la châtellenie:
"les limites s'étendent jusqu'à la Commune de
Cantal, à la rivière appelée Berlane (la Ber-
trande) au li aland (commune de Moulins)
à l'hopital qui est au dessous et jusqu'à un
ruisseau d'eau" fait comme d'un quart-
vire la commune de Briques ?) et passe
au dessous de l'leup.

M. Boudet. Revue de la Haute Au-

1901. pages 20-21

actuel = le Haut Cantal et les pays du
Cantal.

Aprogemere

1699. 9th + Nicolas de la Salle, curier
résidant au lieu de Ste Marie, pour les
enfants de Jean Louis, son
épouse, donne un quittance à Tiliol avocat
au Parlement

Aprogemere

10 prair 1659. Contrat de mariage au Bar entre Agnès Hébaut et
Lynemé de Miché fils de Jeanne de Barieu, veuve de ^{de Miché} son premier mari.
J. Jacques de Curraigne, ecuyer, seigneur de St Julien et Jean de
Barieu (?), ecuyer, seigneur des Barwetties. Grand notaire.

14 jour. 1660. Amiquation a'paraitu devant le lieutenant J. H.
Vergu a' Clermont donné a' Jeanne de Barieu, veuve de Miché par
le seigneur Baron de St Christophe, noble Jacques de Curraigne seigneur
de St Julien des ports, J. Marley Chantale, le Chaban Bar, noble
Orme et autres flaux. Il s'agit de d'envoyer en bled noir, orme
et seigneur d'envoyer tout cela par. des Martin.

Aprogemere

16 Aout 1765

Copie

Jean François Georges prêtre docteur en théologie
curé de St Martin Cantaleix, théologien du très haut,
très-puissant et très-illustre Prince son altesse Monseigneur
le prince Louis de Rohan, comte d'Albion,
demeurant à Paris, en l'hôtel de la dite Altesse, Vieille
rue du temple paroisse St Jean en grève, à tous ceux
qui ces présentes verront salut. Sçavoir faisons
que sur le bon et loisible rapport qui nous a été
fait de la personne de M^e François Laperpe, avocat
au parlement exerçant au bailliage et siège présidial
de la ville d'Aurillac en Auvergne y habitant;
étant bien et dûment informé de ses bonnes vie et
mœurs suffisance et prudence religieuse
catholique apostolique et romaine et expérience
en fait de droit et la pratique; nous lui avons
pour ces causes donné et octroyé par ces présentes
l'état et office de juge de notre justice dépendant
du dit Curé de St Martin Cantaleix, en constances
et dépendances pour le dit M^e Laperpe
jouir dudit office aux honneurs, pouvoirs,
libertés, fonctions, autorités, privilèges, gages,
droits, prérogatives, revenus et emoluments y
appartenans et attribués; ordonnons à tous

nos vassaux et justiciables et autres à qui avons
droit d'ordonner, de le reconnaître pour tel et
en cette qualité lui entendre et obéir. Prions et
requérons les officiers royaux du bailliage de Salers
et autres de recevoir de lui le serment en tel cas
requis, conformément aux ordonnances. Mandons à
nos autres officiers de le faire faire pleinement
et paisiblement dudit officier, lui obéir en tout
et ainsi qu'il appartiendra en choses concernant
ledit officier: Car telle est notre volonté en
témoin de laquelle nous avons signé ces
présentes de notre main, fait contresigner celles
par notre secrétaire et apposé le sceau de
nos armes; donné à Paris le 16 cloust
mil sept cent soixante cinq

L'oble Georges

Par Monsieur le Premier

du Presté *progemere*

Objet: Pleant. Affaires communales. 1289. 1682. 1787

Inventaire Rouillon Lt. C 2530, (Liasse) — Cote

Etat de revenus patrimoniaux en 1688: afferme du droit de coutage en 1682 et 1687. de 160 à 200 livres - copie des privilèges de la barbie de Pleant. comprenant la 14. convention de Philippe le Bel du mois de février 1289 (anc. style) et les lettres patentes de d.c. 1445 qui le reproduisent et le confirment - état de revenus et charges en 1692: poid de ville, leyde et autres revenus affermis annuellement 140 liv.; charges: entretien de la halle 20 liv.

réparations des chemins & fontaines	40 liv
entretien de la couverture de l'église	30 liv
huile de la lampe	25 liv.
loyer du presbytère	30 liv.
valets de conseil	10 liv
entretien de l'horloge	20 liv

Requête des consuls de Pleant demandant décharge de la portion de 500 livres mise sur la paroisse pour subvenir aux réparations de l'église Jean et S. Laurent.

Appart de réparations de la halle de Pleant 1754

Lettre de M de Bonnemise 1753 au sujet de la démolition demandée par M. Delalo, procureur fiscal à Pleant "de vieux de fer et balustrade fait aux dyens de mes duds lieux"

M. de M. Vesprière, curé de Pleant 25 avril 1787 rapportant l'intendant qu'il s'enquerra d'un homme qui avait ouvert une école à Pleant et de leur faire des excuses, il s'était en suffisamment autorisé par un des juges & le curé lui a dit qu'il eût à congédier immédiatement tous les filles, que pour les garçons il aurait à produire son acte baptismal et de l'attestation favorable sur ses mœurs, il est d'ailleurs et s'appelle Pierre Lédout.

M. R. Lt. C. 2531 (Liane) 1720. 1752. Affaires communales

Comptabilité. Comptes des consuls de 1720 à 1745. ^{Pleant} pendant en 1752. pièces justificatives - compte de 1720, année par 1. de 190 livres de recette et de 9 liv. 12 sols de dépense; les dépenses comprennent 86 livres pour l'entretien de l'horloge, réduit à 4 liv. 10 sols, 5 livres pour le menu du jour de l'an, réduit à 3 liv. 12 s. 2 liv pour le beurre et l'huile de la messe qui a coutume de chanter et de psaltes réduit à 1 liv. 10 s. - 4 livres au prédicateur du jour de l'an - 50 livres pour le pain au seigneur payé - 200 livres pour pièces justificatives de 1734, on remarque une ordonnance

de Guy Caré, chevalier, seigneur de Montgeron, du 7 mai
1709, portant maintenance de noblesse en faveur de
Pierre Dufaur, sieur de la Grange - procédure des con-
suls contre Jean Dufaur "se disant écuyer" 1734 et 1735 -
compte de 1747, arrêté à 190 livres de valeur et à 24 l. 16 s. de
dépense - pièces relatives à la comptabilité des reliquats.

Le Médecin Aide-Major de 4^e classe CHABOUTAUD,

Médecin-Chef de l'Hôpital Temporaire n° 10,

à Monsieur

N°

TELEPHONE 7-30

(Ecole Normale d'Institutrices)

HOPITAL TEMPORAIRE N° 10

CLERMONT-FERRAND

PLACE DE

13^e REGION

Jeune de mesme mûr, dans un camp aguer. Jours.

- 1^o. Mesme cerale ou textier, divisé en huit caton et un en fleur.
 2. Mesme pelle, on remplace la mesure avec la pelle, ce qui la rend plus exacte.
 3. Mesme seau (seulement la mesure)
 4. Mesme du genre, notant du genre
 5. Mesme comble.
 6. Mesme charbonne ou charbon (seulement).
- Rolland. 184.188.

Vine.

189

Aurillac, le

la Jume de seigneur n'estait pas prouvement, comme son nom l'indiquait, c'est-à-dire une convention
la 10^e partie de fruits d'une récolte. C'est-à-dire une convention
admission. Quand il y avait ~~une~~ convention, on faisait une somme
de neuf en commun ~~4~~ pour leur estimation
fr. 1. Jume de Jume 300 livres de vin, on en faisait 1/3 qu'on vendait
pendant les livres

Avenue de la République

Marque "EXCELSIOR"

FABRIQUE

de

BOISSONS GAZEUSES

EAUX DE SELTZ

LIMONADES, SODAS

LIQUEURS, SIROPS

EXTRAITS DE VIE

GRANDS VINS

de la Gironde

ET DE BOURGOGNE

Spécialités

DE KIRSCH ET ABSINTHE

ANNÉE 1844

Jeune de mesme mûr, dans un camp aguer. Jours.
1^o. Mesme cerale ou textier, divisé en huit caton et un en fleur.
2. Mesme pelle, on remplace la mesure avec la pelle, ce qui la rend plus exacte.
3. Mesme seau (seulement la mesure)
4. Mesme du genre, notant du genre
5. Mesme comble.
6. Mesme charbonne ou charbon (seulement).

Rolland. 184.188.

ENTREPOT GÉNÉRAL

de

BIÈRE

BIÈRE BOCK

ET DE CONSERVE

BIÈRE en BOUTEILLE

Coutume et droit écrit.

En France il y avait 2 sortes de lois : la loi écrite qui venait du droit romain et la coutume ou usage du pays. L'Auvergne en général suivait la coutume sauf pour certains lieux. En 1510, le roi Louis XII, pour mettre un frein à la rapacité des seigneurs, exigea, malgré leurs flammes et leur opposition, que toutes les coutumes d'Auvergne fussent codifiées et publiées.

Le 30 juillet, les trois états furent appelés pour voter sur les coutumes celles consentir ou dissenter.

Présents : Clers : Evêque de St Flour, abbé de Téniers, Aurillac, Maurs, chapitre de St Flour.

Nobles : M. d'Apchon, de Jentel, de Beaumes, de Tournemire, de Pierre Fort, de Brezous, de Dycen de Montal.

Tiers état : Piquet Dufay et pour Salers et Jean de Brothot pour Mauriac

Châtel T. IV. p. 44 App.

Holland : Note sur le mouvement N. 4. 1910
2 fascicules.

Justice haute, moyenne et basse. —

D'après Masner (De judic. n. 12. 13. 14) il y avait en Auvergne trois juridictions : la haute justice qui donnait le droit de connaître des matières criminelles lorsque il y avait peine de mort ou autre corporelle comme le bannissement, le carcan, le fouet (Sénéchal)

La moyenne justice qui comprenait la nomination des tuteurs et curateurs, les plaintes possessoires, la mise en possession, la réception de cautions, l'information et la saisie, la sauvegarde, les vices et vicets, les émancipations et les inventaires, les poursuites des délits dont l'amende allait au delà de 60 sous (Bailli)

La basse justice qui connaissait toutes les autres causes personnelles, personnelles et personnelles non privilégiées et les délits dont la peine ne pouvait pas emporter plus de 60 sous d'amende (Seigneur justicier).

+

Brue. Pouille
(Archives de Clermont. Mélanges historiques
Volume IV).

Pouille des bénéfices du Diocèse de
Clermont.

Archiprêtre de Mauriac.

Don gratuit de 1535.

Explication: Brue page 20.

" Le roi François I, se trouvant en guerre
d'une part avec le duc de Milan, François
Horsa qui avait fait mettre à mort en 1533,
l'ambassadeur du roi de France, et d'autre
part, avec le duc de Savoie que l'em-
pereur se disposait à soutenir, obtint du
clergé du diocèse de Clermont, une taxe
extraordinaire équivalant à trois décimes
et qui devait porter sur tous les bénéfices,
commanderies, offices et biens ecclésiastiques
tant réguliers que séculiers, exempts et non
exempts, du diocèse.

La taxe fut imposée par le député du
clergé le 20 août 1535. La note originale est
conservée aux archives de la Chambre des
Comptes. Elle est rédigée en latin."

D'après la pouille voici quel fut le
don gratuit de :

Aprogemere

1. 11^e Prioratus ^FSti Juliani, aliter Stⁱ Martini de
Montochantelis, ad omnimodam dispositionem
abbatis Casae Dei

LII^e X¹.

2. Prioratus de Pleaux, ad omnimodam dis-
positionem abbatis Carrotenis (Carrofensis)
diocesis de Toichers.

XXX^e

3. Prior Chintofou L^e

4. Cura Aly XXI^e

11^e Briel ajout en note: le hameau
d. Lyons, même commune, paraît désigner
l'emplacement de l'ancien prieuré de St
Martin nommé St Julien d'Espont ou des
Pouts.

R

Aprogemere

+ Chambre ecclésiastique
deignerac di'ane 15^e

Le marquis deignerac possédait
à J. Grosset (Cantal) au moment de
la déclaration de 1728.

Le seigneur Marquis deignerac comme acqui-
reur et possesseur de la terre et seigneurie de Roumy
et Legendan, doit s'acquiescer de l'impôt annuel pour
la somme principale de 14 livres, d'origine et liquidée
aux J. Cui et pères de l'église de J. Grosset par notre
homme Jean de Tournemire ou par seigneur de
broys J. Brunet Roumy et autres places suivant
le contrat de 9 juillet 1560 enregistré au
royal de la ville d'Amboise.

(Mais les rentes oblatives ou fondations
des Grosset.)

Aprogemere

Archives de Clermont - Inventaire des titres pris en 1916.

Objet: Privilèges S^t Mide.

Fonds Inv. R. T. III. C. 3714

Liens

Cote

Etat des gentilshommes et des privilégiés
à S^t Mide le S^t de la Combe de la Halle, très pauvre.

à S^t Remy - le S^t de Sup. Touko est réduit à la mendicité et n'a que quelques
parcelles de pentages du rapport d'environ 80 l., est chargé de 6 enfants
et a beaucoup de dettes.

- le S^t Vacher de Boumeuse fils, subdélégué de Mairie à Pleaux, y
loue une maison.

Extrait - C. 3747. Rol des seigneuries et domaines de l'élection d'Auxillat con-
tenant le nom des propriétaires, apanages etc., indication de la somme
à laquelle il devrait être taxé pour le 10^e.

1^{re}. à S^t Mide. Antoine de Mallat du Fayet, pour un vieux château
menaçant ruine et un jardin potager, revenu 5 livres, 50 charrues de
foin à 5 quintaux chacune 225 l. - vignerons de leur labourables etc.

Aprogemere

une carte du village de Garenoulin, une autre sur l'écureuil, un
drame à la légendaire - déduction faite de 8 lires pour une fondation
aut plus de la Rogation - d'ailleurs 72^l. moine au 55

1198.9.111.7.8.111

Aprogemere

Archives de Clermont-Ferrand - notes prises en 1916.

Objet: Taille. Neaut . 1695-1751: Rôles taillés de la paroisse
de Neaut.

Fonc Inv. Roubaix T3. C 3178. Neaut année 1749 et 1751.

Captation 1695. Rôle de gentils hommes du baillage de
Saler = Jacques Robert de cote de Lignerat à l'Charnant
250 l.

1756. Au rôle d'imposition des nobles du bureau de Neaut
Lignerat n'est pas nommé.

Dans l'annette d'imposition pour le logement d'ill. de Lignerat
on voit l'augmentation des taxes

1746. M. de Lignerat - 1749, à ce nom on ajoute, lieutenant du Roi dans la

1759: marquis de Lignerat - 1763 dem - 1772, duc de Ceylan, ^{H^e Auvergne.} lieutenant
et commandant dans la H^e Auvergne.



Chartre celer antique Trans 27 c

Declaration donnee a Meneigneurs de l'assemblée g^{ne}rale du Clergé de France, qui sera tenue en l'an 1730 par M. Joseph levet curé de Fleaux

Tous les revenus de la cure de Fleaux consistent en un 1/4 de la dixme de lad^e paroisse, savoir seigle, avoine, bled noir &c sans rien et peu de froment; le pays étant très mauvais la plus part d'ny a peu d'entretien de fardcy ni de maison ni guoigne a toit appartenant à la cure, ni norales.

Lad^e dixme étant si modique, n'a pu être affermée ni par la cure d'aujourd'hui ni par son predecessor. C. d. depuis plus de 30 ans. elle se vend valoir communes, annuellement 500 livres

Les principales charges de lad^e cure sont: 110 livres de ^{tout au plus} de cures ou autres impositions, sur ne pouvant tenir plus d'un vicair^e a cause du peu de revenus, on il en faudrait pour le moins deux, a cause du nombre de communians au nombre d'environ 1400, et de 20 villages, une partie éloignée d'une grande lieue de cays; d'at donné au vicair^e la somme: 150 livres, tantant ne leide de lad^e dixme que les curé gale somme de 240 livres.

Totales Revenus de la cure de Fleaux tout es ce val Curial que dixme se monte à — 600 livres

sur laquelle somme

charges à deduire: 160 livres pour decime ordinaires et autres et pour un vicair^e 150 livres

260 donc 260 livres

Donc act 600

a été omis sur les curé d'at 160 Fleaux tout toutes sur une maison un fardcy et unje pour nourrissement

les darts curiels curiels pour se monter à la somme de environ 100 livres une année portant l'autre, lad^e somme étant par l'autre — 100 l.

Levet curé de Fleaux.

Clermont 2 août 1728.

Aprogemere

Meine Declaration pour l' Martin de Montchautel.

1. Declare d'at curé pour de lad^e cure en qualité de vicair^e legittime et ne point d'aucune dixme ni fonds que seulement de la congrue
2. Declare les dits curé n'at aucun d'at contenus

au second article (dimes fonds affermés)

2. Declare le sieur curé ne point d'aucune morale.

P. Dornal curé.

II. 1. Declare les sieurs curé et vicaires perpétuels jouir de toutes les dimes appartenant au prieuré pour le paiement des portions congrues celle des seconds ou pour le dîme, auxquelles les sieurs curé et vicaires ont la somme de 700 livres, suivant l'acte reçu par Ruesres not. royal le 11 juillet 1720 dont il en fournit copie dûment collationnée et déclare ne point d'aucun héritage affecté à la cure

2. Declare ne point d'aucun rente fondère ny d'aucune

3. --- Comptes d'année.

III. 1. Declare ne point les egles d'aucun rente, ni obit, ni fondation
2. --- legs, donation
héritages de donation
entre vifs.

IV. Declare le sieur curé le produit de ses rétributions ou dîmes casuels communes annuelles se monte à la somme de 30 l.

Total des revenus 330 l.

sa voir / portion commune 300

/ dîmes casuels. 30 -

Charges du bureau de Clermont
pour de cense, et autres
impôts 71 ff

Par conséquent de net : 259 ff.

(Conclusion): Nous curé de l'église paroissiale de St Martin Mon-
chaubert après avoir lu et examiné la susdite déclaration
certifiée et attestée celle contenir vérité sous la peine
annoncée en la délibération de l'assemblée générale du clergé
le 24 dec. 1725 de laquelle déclaration nous avons remis le
présent double à M. l'évêque de Clermont déclarant
au surplus sous les mêmes peines que nous n'avons remarqué
aucun dessein de la cure qui soit en notre connaissance
le premier mardi 1728

Dornal curé.

Une note manuscrite incluse dans la grande
feuille de déclaration porte ceci:

Archives départementales de 4784 Clémont 4^e Inventaire Rouchoy tome 4.

Etat des nobles possesseurs de fief, de tenements nobles ou de rentes inféodées dans l'étendue du bailliage d'Auvergne établi à Aurillac, contenant pour chaque fief le chiffre du revenu annuel et celui de la taxe à laquelle le propriétaire sera soumis, arrêté par M. de Maupeou intendant le 21 juillet 1693

..... Antoine Jean de Barriac, seigneur au château de Seilh pour les fiefs et metairies du Seilh et de Barriac dans la paroisse de St. Etienne, du revenu annuel de 1800 livres, et enq^t, son fief étant en seigneurie colonel du régiment du Maine

C. 4762.

C 4998 . 1731-1786 . Requête de Pierre Bonnier, marchand à Pleant, au sujet du droit de franc-fief qui lui est demandé pour un domaine situé à Nébouzat, acquis par lui de M. de Commaque le 2 mai 1767, il oppose à la contrainte du fermier les moyens suivants : 1^o une partie des fonds compris dans cette vente doivent des cens à divers seigneurs - 2^o la vente porte retenue féodale en cas de la réunion de la directe au domaine utile - 3^o on ne peut supposer que la réunion ait été opérée par la vente de la directe qui a été faite le même jour aux Bonniers parce que dans cette seconde vente ce dernier a déclaré qu'il entendait jouir séparément de la directe et du domaine utile - 4^o que la directe ne comprend qu'une partie des biens acquis - 5^o que le droit de franc-fief a été payé en 1768 pour jouir jusqu'en 1787 - 6^o que l'adjudicataire des fermes ayant demandé une partie du droit en 1768 et dait un tel fondé et demandé un supplément en 1779, l'arrêt de 1767 interdisant toute demande de ce genre dès que 2 années sont écoulées - le directeur répond qu'il aurait fallu pour que les deux ventes n'aient pas opéré la réunion de la directe au domaine utile, que ces deux ventes fussent séparées par un intervalle de 10 ans, or elles sont du même jour et une même d'intervalles ; le directeur offre d'ailleurs de leur compte des parties du domaine qui sont assujetties à des cens ; il prétend enfin qu'il s'agit d'un droit négligé en 1768 et non pas d'un supplément de droit - ordonnance de l'intendant du 1^{er} février 1776, enjoignant au J^r Bonnier de faire une déclaration appuyée des titres par lui le 1^{er} février de tous les biens dépendant du domaine de Nébouzat, dont il paiera le franc-fief pour 20 ans qui commenceront en 1779, d'autre part fait préalablement des parties du domaine assujetties à des cens.

C 5475 Correspondance de M. de Lignerac avec l'intendant
au sujet de la milice.

C 5540 Lettre de M. d'Angerville du 7 janv 1731, accusant
reception à M. Trudaine de l'état des officiers qui avaient commandé
la milice lors de la dernière assemblée, le Roi a agréé le che-
valier de Caylus, capitaine réformé, que M. Trudaine propose
pour remplacer au bataillon de Chambon le 1^{er} de la Volplière
celui-ci étant hors d'état de continuer son service. Volplière
Lettre de remerciement de M. de Caylus, datée d'auvillars 6 fév. 1731.

— Lettre de M. d'Angerville, du 4 sep. 1731 annonçant que
le Roi a agréé le 3^e de Caylus pour remplir la lieutenance
vacante "par remplacement de M. de Chanson à une lieuten-
nance dans le régiment de dragons de la Reine, où il était
autrefois lieutenant réformé".

C 5541. L'affaire ne fut pas allée seule. Du Chanson ne se laissant pas
soutenir par lui car ici en 1722 1^{er} sept. une lettre de M. de Caylus
venant au commandement du bataillon de Chambon
il n'y avait y avoir droit, étant capitaine depuis le commencement
de la campagne de 1703, dans le régiment de Brice. L'inten-
dant répondit que le Roi a déjà disposé de la place, ainsi les
de M. de Caylus au sujet de sa réforme.

C 6060. Correspondance de Duc de Choiseul, de l'intendant, des officiers
des troupes, de consuls d'Alsace & subdélégués au sujet du cam-
pement des troupes à - - - - - Rhant. 1721, 1785

In 5 dec. 1916

Aprogemere

23 Dec. 1782

Copie

à M^r Lapeyre de St Martin procureur du Roy
à l'Electon —
à Aurillac / Auzagne

Monsieur,

Je vous avoue que je suis honteux de n'avoir
pas eu l'honneur de vous écrire et de vous remercier
du bon fromage que vous avez bien voulu m'envoyer
recetoy en je vous prie mes remerciements et
mes excuses; n'ayant pas l'avantage d'être
connu à vous particulièrement, Monsieur,
j'espère que Monsieur de la Force voudra bien
être mon avocat et l'interprète de mes sentiments
pour vous ainsi que des souhaits que je fais
pour votre conservation pendant l'année que
nous allons commencer; Je suis avec un
sincère attachement, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

à Tours ce 23 X^{le} 1782

mil compliments je vous prie
à M^r de la Force

Et mes hommages à Madame

L'avenue
prieur de St Martin Cantale
ex chancelier de l'Eglise de Tours

7 fev. 1787.

Copie

à Monsieur de la Peyre (sic)
avocat à Aurillac
Aurillac

Monsieur

J'espérais une prompte réponse à la lettre que
Je vous ai adressée vers le 15 de Janvier dernier et je ne
sais à quoi je puis attribuer votre silence. Il m'a été
remis de la part des Economes une lettre que vous
avez écrite le 9 Janvier dernier à M. l'abbé Casimir
avec tous les papiers relatifs au Curé. On y voit
que c'est un chicanier de la 1^{re} classe; qu'il ne
croit point avoir affaire à mon prédécesseur; je
l'égalerais en bouté mais je ferai valoir mes droits.
Il ignore sans doute que M. le Cardinal de Rohan
jouit d'un privilège qu'aucun abbé de France n'a
jamais eu; Par un arrêt du Conseil résolu
lettres patentes, c'est à lui seul qu'appartient
le droit de veiller aux réparations des bâtiments
des bénéfices qui sont à la nomination. Je ferai
voir à vos syndic & curé que ny l'un ny l'autre
n'a le droit de s'occuper de ces objets. Je suis
trop juste pour ne pas faire ce qu'il convient

à la science de l'Eglise mais se veng. le
faire sciemment d'une volonté indépendante, et
mettre tout le monde à sa place. L'économat
même a reconnu les droits de son allié E. ^{me} en
lui faisant passer sur le champ votre lettre et
les papiers relatifs à ce bénéfice, et si quelque
membre de l'économat s'avise de faire des
oppositions sur le prieuré pour les autres
dont jouissait l'abbé Lavernier, vous ne
devez pas en être étonné, car ces M^{rs} cherchent
à prendre même ce qui appartient à la
cotte morte des Titulaires; ils sont bien aise
de faire valoir leurs droits. Tous les revenus
du Prieuré sont spécialement affectés aux
réparations et l'économat n'a rien à y
prétendre; ces M^{rs} le savent très bien, mais
quelquefois ils font semblant de l'ignorer.

Si le Curé persiste à faire des chicanes
et à éléver des contestations comme il l'a fait
jusqu'à présent, je trouverai le moyen de lui
faire vendre sa soutane et de lui faire faire
bien des courses à Paris attendre le droit
de Communions que j'ai, au reste si les
réparations que le Curé dit avoir faits à mon

Premi et à ses dépenses ont été faites
avec l'autorisation de mon prédécesseur, qui
comme titulaire avait le droit de le faire,
je lui en tiendrai compte, mais si le Curé et
le syndic se sont avisés de s'arroger le droit
qui appartient au seul abbé à la Chaise-
Dieu d'ordonner et contraindre le titulaire à
le faire, ils payeront de leur poche les
réparations prétendues faites. Le Curé ne
rendra compte des fermages qu'il n'a jamais
payés. Le sanctuaire ne appartient et le
Curé n'y a aucun droit, donc si il s'est avisé
de le réparer sans y être autorisé, ou avec
l'autorisation de celui qui ne pouvait pas
l'autoriser le payera. L'axiome légal de
le Roy veut formel. Qui edificat in fundo
alieno non sibi sed alteri edificat.

Vous annoncez que vous desir le dernier
terme échue, j'espère que vous regarderez ma
première et celle ci comme une opposition
équivalente à un acte judiciaire, vous m'obligerez
de m'instruire si le Curé jouit des rentes attachées
à la cure. S'il en jouit il sera obligé de
me les remettre pour jouir de l'augmentation
de la portion de la portion congrue; S'il n'en

J'ouïs pas Je devais exact à le payer après
qu'il m'aura rendu compte des arriérés de
sa ferme, j'attends votre réponse et suis
Aris parfaitement

Monsieur

Votre très humble et très
obéissant serviteur

Le Ch^r Pinotier des Ordres de Malthe
et J. Lozare auditeur d. S. A. Em
Mgr le Cardinal de Rohan

Marmoutiers le 7 février 1787



10 Dec. 1765

Copie

Ce jour d'hui dix Décembre mil sept cent soixante cinq
à Bouyères sur les deux heures de relevée

Pardavant les notaires royaux soussignés résidant à
Bouyères fut présent en personne Messire Jean François
Gergel docteur en théologie et théologal de son
Altesse Choussignement le prince de Rohan évêque de
Combray coadjuteur de Strasbourg, lequel a
déclaré qu'en sa qualité de prieur de St Martin
de Cantaleix en Auvergne diocèse de Clermont, il
créait et établissait pour son prieur général
et spécial M^e Lapeyre avocat au parlement
saillant au baillage d'Aurillac, pour en son
nom intenter action jusqu'à sentence ou
arrêt définitif contre les héritiers de Messire
Jean de Thernes ~~son~~ prédécesseur du comparant
dans ledit prieuré de St Martin de Cantaleix,
pour les obliger aux réparations aux quelles ils
sont tenus de droit envers ledit prieuré
et dépendances.

A pareillement déclaré donner une procuration
égale audit M^e Lapeyre pour intenter pareille
action contre quiconque a entrepris ou entreprendrait
contre les droits du comparant au regard des
dîmes qui lui appartiennent pour raison
du dit bénéfice et prieuré de St Martin de

Cantaleir, lequel M^r Lapreye sera autorisé
de transiger sur tous les objets ainsi et de
même qu'il jugera le plus avantageux aux
intérêts du comparant qui promet d'acquiescer
et ratifier tout ce que ledit M^r Lapreye
fera en son nom ainsi et de même que si
luy même l'avait fait; promettant en
surplus d'indemniser le dit M^r Lapreye de
tous ses frais avances et honoraires et de
sous l'obligation de tous ses biens

Fait en l'hôtel du s^r Nicolas Guyot cénier
avocat en la Cour surcoint et résidant à
Bruxelles où ledit sieur Georges l'ont
sousigné avec les dits notaires après lecture faite
L'abbé Georges

Shuiller

Mouchet n^r royal

Contrôle à Bruxelles le 10 X^{ls} 1765

neuf sols six den.

Géraud

Nous Louisant D'ordant chevalier seigneur
de Ramberville et autres lieux conseiller au Roy
et son lieutenant général civil et criminel au
Parlement royal de Bruxelles et subdélégué de
l'Intendance certifions que les signatures de

Messire Jean François Georzel docteur en théologie et
théologal de son altesse Monseigneur de Prüm de
Rohan évêque de Cambray coadjuteur de Strasbourg et des
M^{rs} Antoine Lhuillier et Pierre Mouchet notaires
royaux au siège, opposés au bas du présent acte
sont celles dont ils se tiennent dans tous les actes
publiés, pour la connaître par nous même. En
foy de quoi nous avons donné les présentes pour
servir et valloir et y avons fait apposer le
cachet de nos armes au dessus de petit
seal au baillage et avons fait contresigner
de notre greffier ordinaire à Brupies le dix
decembre mil sept cent soixante cinq

Dordant Rombaville

Par Monsieur le V^e Général
Gérardin



Archives de Clermont.

Reparations

1783

Lettre de M. de Bourneville
au sujet de la Demolition Demandée par
M. Delalo procureur fiscal à Neaup de la Cluse
degrés et bâtimens faits aux d'hem de mes d'ad l'hem.

La demande de procureur est na-
tuelle. Et. l. et y a longtemps que cette de-
molition aurait dû être ordonnée, mais
et son bois et quand l'un veut une chose
l'autre en veut une autre.

M. Delalo tous appuie sur la demande
de M. Delalo.

Nous pourr. le commencer compendre pourquoi
tant de choses, étaient négligées à Neaup
: les cotés y régnaient déjà.

Aprogemere

Saint⁺ Martin Cantal,
Adoration perpétuelle.

Favorable par un temps superbe, la fête fut
très belle et très suivie. La mission de 1911 a porté
de heureux fruits; communions et ~~ad~~ conti-
nue de l'adoration l'ont bien prouvé. Un der-
nier appel en alla suivi 1912, à l'occasion de
celui de missions et c'est à partant. Le hom-
me, obéissant à l'appel qu'on lui avait fait,
vint nombreux à la messe. Il est vrai que le
nom du prédicateur avait figuré en vaine.
d'ailleurs plusieurs de la troupe du Cantal
avaient dû l'année dernière le jour de l'Annonciation
à la Vierge, chacun par son rôle et con-
gratuler tous les suffrages. A l'annonce de son le-
tour pour l'adoration perpétuelle, on se mit
bien de ne pas manquer à ce point. Il vint
le prédicateur comme tous les vœux. J'en appelle
au souvenir de nombreux frères présents
qui se déclarèrent charmés et satisfaits. Nous
adressons donc ^{avec} nos meilleurs remerciements
à M. Linoys, pour le bien fait à nos âmes
en son heure d'adoration de si éloquemment.
Oui, nous mettons en pratique son conseil. Com-
me la habitude de la messe aujour, nous nous
à Dieu qui soit qu'on le conseille, fortifier et
sauver.

1888. Las combs not. at T. Mide / arch in labry

1589. ^{arrived} Guy de Prachar et Lela Bontal itan

... de l'urine, seigneur de Bardet

Boe Aurem-
u Bac

Elm Pangouze pr. type by aut. des comtes 1890

$$\begin{array}{r} 24.60 \\ 24 \\ \hline 109.60 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 84. \\ 59 \\ \hline 25 \end{array}$$
$$\begin{array}{r} 28 \\ 46 \\ \hline 68 \end{array}$$

+ Broune intima d'ally mourut avec de Daniguae d'une
mort épiante. Reut del. amey avec de Moenayer à
Chinchoy neveu qui le scandale donna fut pourtant rempén
et nommé du côté de Moulins. Quand il mourut ses parents
se représentèrent sans enlever son mobilier, mais la servante
mourut un combat de maras et elle fut hantée.

Bougeon. Souvenir de la mère Jehan
née en 1784, âgée de 76 ans quand elle racontait ses souvenirs
à H. Lene. Souvenir d'un saintain.

Jean Lacroze curé de St Martin Cantal, intimité
dans le cimetière de cette paroisse le 25th 1880 par
le curé de St Christophe délégué par
Doyen

Tournier, } finit 1791, Cui Imier
Recette. 3152, 18. 10 Gilbert

liste 390
Archives départementales

addition pour la consigne du nouveau
pour pair de neyons 200
Reste net 2402, 18. 6
Le hantement doit être pour 1790, outre
le carmel 1: 1200
2 de la mode de l'excellent
sur cel de 501. 9. 3
Le nouveau sur payé de 501. 9. 3
A reporter sur l'exercice suivant
F: 178.

Brageac Couvent, Du 22 juillet 1791
Le Religieux de Brageac

Recette: 6352 #4 couramment en grains
et menuisiers sur la parois de Brageac
Champanat, ally, Courmar, Buisson
Jaleper et Chalognat, sur le produit
du domaine de Fayet, ainsi 406 et
sur le revenu du fief de Louhat (doh
afferme 1100

F: 191. Charges à deduire: pour portion consigne du curé
de Brageac 700

pour celle du c. de ch. 200

Louhat 200

pour maison de Champanat 350

sur laquelle somme d'impôt ennuie desuise
le 20^e pour réparations et entretiens 2450
des cytries, lequel 20^e est de 195. 2. 2

Total des revenus 3707, 1. 10

de laquelle somme de 3707, 1. 10 d'impôt est alloué
à 6 religieux, venant pour chacun, savoir pour
l'abbé 28. 5. 9, et pour chacun des autres 439. 16. 7.

Archives de Clermont-Ferrand - notes prises en 19. 6.

Objet. Etat des principales justices des seigneurs dans les paroisses qui
dépendent de la délégation de Mauriac

Procédure Roucheux II. C 1555 page 15 (Livre)

Cote

Seigneurie de St-Martin C. aux prêtres de Mauriac et au seigneur de la Bourgade
Charles et M. Dugour.

Pleaux à la comble de Liqneprat, à la marquise de Pleaux et à
la marquise de St-Georges.
Justice du seigneur de Pleaux.



Membre For d'anglais curé de Martin
decède le 30 dec. 1789 à Martin, son
enterré au Ballit de la cure.

1er d'anglais d'anglais curé de

a un baptême le 23 avril 1790
gent de Bal

Balthus curé 1er d'anglais 28 avril 1792
quelqu'un de la cure de la cure
qui est la cure.

1808 20 ju. d'anglais de Joachim Cabane
d'anglais de la cure, 76 ans.

Aprogemere

Thibault.
évêque constitutionnel de Th. Flour.

Don Genoude (Histoire de la Révol. page 194)
" le Curi de Soupp (Thibault) du vieux Bourzanghes
(Delton) d'Argillens (Goutte) ne se distinguent
par aucun talent, d. l. emportement, par son de
la brutalité, voilà tout ce qui se fit remarquer
en eux. (l'auteur parle dans ce passage des talents
des députés dont il fera q. s. un en revue.

- page 227 parlant de l'enthousiasme des
députés dans la nuit du 4 août où il fut fait
tant de sacrifices, l'auteur dit : Thibault, curé
de Souppes offre à la patrie, au nom des confrères,
le casuel des églises. Dupont s'y oppose et de-
mande au contraire que les fonctions congrues
des curés soient augmentées.

Dominique Miranda, avocat né le
5 mai 1762 + 5 avril 1837.

Thibault donna sa démission en,
évêque du Cantal,
quitta toutes ses fonctions et prouva de dépendre
jusqu'à la mort la liberté, l'égalité, l'unité
et l'indivisibilité de la République
Genoude. tome IV. p. 529.

Lettre du curé de Neau à l'intendant
25 août 1787.

Volet

Le jeune homme qui avait levé une école dans
notre ville s'y croyant suffisamment autorisé par
un de nos meilleurs juges et dom. ai eu l'honneur
de vous prier ayant été informé des intentions de votre
Grandeur à cet égard m'est venu faire des excuses se
souvenant à tout ce que je jugeais nécessaire à
propos je lui ai dit de congédier toutes les filles et il l'a
fait et pour les garçons il est à produire son
acte baptismal et les attestations favorables sur sa
mœurs. Suivant son acte baptismal il est âgé de 25 ans
natif d'Aurillac et s'appelle Pierre Ladoix. Je joins la lettre
de son curé ci-jointe les attestations qui lui
sont très favorables et pensant que ce sera un avan-
tage pour ~~sa~~ maison je supplie V. G. de lui
permettre d'enseigner les garçons.

Vos très humble curé de Neau

(Archives de Clermont).

Aprogemere

Paris (14^e) 92 Avenue
Deufert Rochereau,
le 8 Juin 1950



Abbe De la Ronciere, 92, Avenue Deufert Rochereau
(Infirmier Marie Thérèse) Paris XIV

Monsieur l'abbé Meynier

curé de

Saint-Martin-Cantal

(Cantal)

deplorables que j'ai vu de passer: il y a eu une
bonne infirmière de toute première valeur!
une consultation réduite, chargeant le traitement,
ni orienter de nouveau vers l'espérance.
Qu'est-ce que c'est aller faire un bon séjour

Paris (14) 92 Avenue
Ochert Rocherou,

le 8 Juin 1950

Cher Monsieur le Curé

Vous devez croire que je me disputerai
tout à fait de saint Martin et que mon
long silence veut dire oubli. J'espère que
vous me connaissez assez pour croire !

Hélas, c'est mon la maladie qui m'a ridant
un silence. Depuis le 2 Janvier, jusqu'à ce
dimanche, les douleurs articulaires et souvent
la fièvre ne m'ont pas lâché d'une heure !

Depuis Novembre, je me suis installé à l'infir-
merie diocésaine Marie-Thérèse / route maison
Saint Raphaël / et je m'en félicite avec l'hiver
déplorable que j'ai vu de passer : il y a eu une
vraie infirmerie de toute première ~~Assistance~~
une consultation soignée, chargeant le traitement,
m'orientant de nouveau vers l'espérance.

Peut-être est-ce aller faire un bon séjour

dans ma petite chambre du matin, un bon
témoin de notre modeste passé à côté des souvenirs
-dites nouvellement aménagés,

Et vous, très cher monsieur le Curé, com-
-ment allez-vous ? L'hiver vous a-t-il
été clément & votre estomac consent-il à
vous laisser en paix ? J'ai bien souvent
pensé à vous & prie pour vous pendant les
longues nuits douloureuses & sans sommeil
où les Rosaris succèdent aux Rosaris,
que la Bonne Vierge & le Cœur de Jésus
vous gardent en paix & dante !

Bien respectueusement & amicalement

Adèle Roncier



Thibault.

Alexandre Anne Marie Thibault, curé de Suippes (H^{te}-
Marne) député de Reims à la Constituante, futur
conventionnel. fut élu évêque constitutionnel du
Cantal par 114 voix sur 180 votants
pour deux ans le 27. * 1. delmas : M. Thibault
surveilla tout l'été et aut. 10^e année.



Halle

1734 19 7^{me}

Doublait entre Antoine Biau, Joseph J^e.
Antoine Languet charpentier pour les réparations
de la halle de Orléans. Prix fait : 36 livres

Recourus à neuf la mode de la halle

Remettre la latte qui manquera

Fournir la tute - - - -

faire creuser les contours

fournir tout le bois pour le soutien et appui de
la halle et conservation du rouet, l'accrois-
ser et mettre le carter aux mesures qui sont
sous la halle en fournissant la poutre de taille,
rebâter les mesures de tous côtés, accommoder
les piliers de pierre du côté des mesures

Aprogemere

Archives de Clermont-Ferrand - Notes prises en 1916.

Objet. Prêtres-communautés. Réduction.

Inventaire Rouillon II C1875

(Liane.) page 141. *Cote*

L'évêque de Clermont porta à un moment donné au milieu du 17^è s. une ordonnance pour réduire le nombre des prêtres-communautés. Certains prêtres s'insurgèrent contre cet édit, le 25 février 1671. et le présentèrent devant lui pour s'opposer à la demande en réduction d'évêque le reçut...



19 oct 1739.

Capten Bouige.

Bariaze m. et Domal curé signent un droit de
lodr au Bas pour une rente faite au Mont entre
tout et l'usage (pre de l'evêque).

13 juil 1712.

Le sieur Tumeau Durand habitant du pays tout en
dangier. Mais une nuit ement en la goutte
du chan qui était mesant dans l'augant de la dette.

En 1786 on invoque une sentence rendue à elle pour
la bourse d'hyon pour l'usage de S. Martin et

1784. Gerant Rivière prêtre de M. de S. M. C.
faisant fonctions de syndic de l'église dudit lieu
- en 1788. Jean Boyron avait consenti une rente de
47 sols au profit de l'église de S. Martin, au principal de
47 livres et une 2^e rente annuelle de 3 livres 11 s. 6 d.
au principal de 71 livres 10 s. en tout 118 livres 10 s. de
principal. Delpon marchand de S. Christophe auge de
recharge de la somme avec la permission de curé et
père fils de S. Martin. M. Gerant la somme et la
rente à l'acte requintion Blanche notaire royal.
à S. Christophe.

1736. Anrole de la laith pour la 3^e quart, de S. Mar.
tin qui comprennent soulages, la Roume, Loufours,
Seyfours, les Bardettes, de Mont, les Treize vents
et chaudière d'orials.

Jean Durand Charanisac paie 34 livres 10 s.

Aprogemere

La mort ne dut survenir qu'après 1554
 car à cette date nous trouvons le seigneur des Bar-
 dettes inscrit dans la "monnaie" ou rôle des nobles
 sujets au bay et arrière-bay du Bailliage et
 haut pays des montagnes d'Auvergne.
 Cette liste fut dressée le 31 mars 1554, P. A. pendant
 la cinquième guerre que la France soutenait
 en Italie contre l'empereur Charles-Quint.
 La liste des nobles courus est datée de 184.

Le Bay était le service militaire des vassaux
 directs, tandis que le service des vassaux ou sujets
 immédiats s'appelait l'arrière-bay. Ces listes ont

Ces listes ont pour nous un grand intérêt
 puisqu'elles nous présentent pour une date fixe
 l'état de la noblesse d'une province ou d'une
 région donnée.

118. le seigneur de Burg. $\frac{1}{4}$

119 le seigneur de las Bardetias. L'écuyer de la seigneurie.

pour Pleant		125. le seigneur de Lynegrai (Lignerai) pour qui est tenu à Pleant, en un cheval léger a été défaillé.
		126. le seigneur de Pleant. défait et de l'assemblée. $\frac{1}{4}$.

Aprogemere

Auxerre } bonnes villes
flat pays.

Les bonnes villes ou 4 villes de commune' étaient les
cités closes où se trouvaient la municipalité, le maître
qui avaient leur privilège, leurs défenses, et admini-
nistraient seuls et se réunissaient d'autorité
quelques - 13 au bas pays. 6 au haut, considérant un seul

flat pays. indiquant les villes sans défense, les
bourg et villages ouverts, la campagne: étaient
sous la dépendance des seigneurs et des gens d'église



Aprogamere

III

IMI VOX MEA NASCENTIS GAUDENS PRIMORDIA
CANTAT

REGINA SINE LABE CONCEPTA 10PN

p^m: Louis Peyrat de Miches Maire

m^{re}: Marie Alexandrine Parlange petite fille
Sevestre de Chablat.

cure à Mauriac 1884

(médaillon I)

IV

IMI SANCTE JOSEPH PATRONE POTENS ORA PRO
CLIENTIBUS TUIS - 1884 -

Parrain: Auguste Lavigne vicaire à Bortogne sur Seine

Marraine: Françoise Léonie Sineste Lachaze - V^{ve} Lachaze -
de Donat -

cure à Mauriac -

(médaillon I)

V

MICHAEL ARCHANGELE VENI IN ADJUTORIVM
POPULO DEI. 1884 -

Parrain: Théophile Durion de Puechs

Marraine: Marie Lappara épouse Raymond du Vert

cure à Mauriac

(médaillon I)

Aprogemere

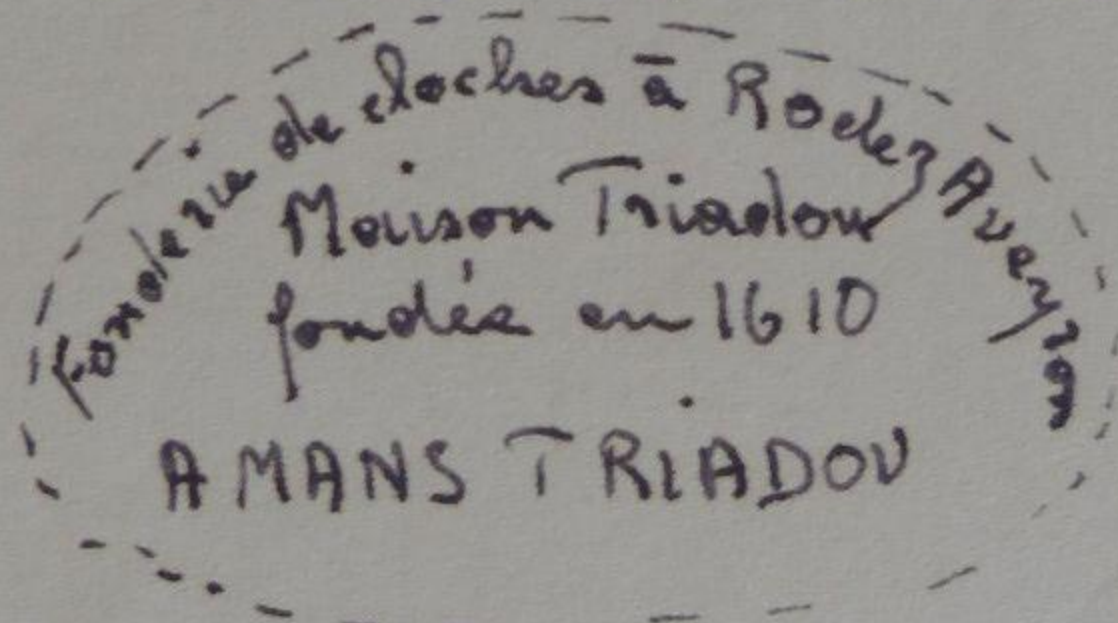
I

† IHS VINCIT X^{tus} REGNAT X^{tus} IMPERAT VOX MEA
 CONCTORUM TERROR FIT DEA MONODRUM
 LAUDE TUR SACROSANCTUM ET AUGUSTISSIMUM
 SACRAMENTUM

P^m: Emile Alfred Raignac du Bac

M^{me}: Anne Marie Claire Delzous Portales du Bourg

1884 - paroisse de S^t Martin Cantales -



II

Parrocin: M^{re} Alexandre Tavernier chancelier de l'Eglise
 de Tours et prieur de S^t Martin

Cantaleix absent et son Lieutenant M^{re} Pierre
 Chablat ancien curé - DVD ET MARTIN

Marzaine: Delle Antoinette Delzol épouse de S^r
 P. Carsac de Viel de Farages

curé actuel: M^{re} Francois Danglars -

L'AN 1774 - SANCTE MARTINE ORA PRO NOBIS

Alexis Limoux fondateur

MRE CI

CABANES

DI

Aprogemere



PAROISSE

DE

SAINT-MARTIN-CANTALÈS

(CANTAL)

le prieur Georgel -

(Le Cardinal. Collier par J. M. Jolain
in. 12 de 240 pages - 5.^e Paris Payot)

Par une curieuse coïncidence en parcourant la revue bibliographique de ma revue : l'Annuaire du Clergé (doctrines n° 32, du 16 septembre 1920, page 502) je trouve une notice singulière de ce prieur de St Martin.

Il était secrétaire du fameux Cardinal Louis de Rohan, coadjuteur de Strasbourg. Ce titre nous amène à comprendre son rôle ici.

Rohan était ambassadeur français à Vienne en 1772, quand fut signée la paix entre la Pologne dont nous souffrons encore actuellement. Son nom est indélébile par ailleurs, par le rôle de la malheureuse affaire du Collier (15 août 1785), affaire, dit-on, aux secrets de laquelle par Cagliostro, il fut un grand français et très cherissant dans l'affaire du partage. Il est très clair dans les faits et les intrigues de Marie-Thérèse, d'Autriche et il ne faut pas à lui que Versailles, par position ne soit dans cette affaire. Rohan avait tout démené ! Rohan a été fait pour faire manquer l'affaire polonaise ! Marie-Thérèse lui voua une haine à mort. Quand deux ans après, Rohan revint en France en juin 1774, il trouva une ennemie acharnée dans la fille de Marie-Thérèse, l'archiduchesse Marie-Antoinette, venue de France, à qui sa mère avait soufflé la haine. Il va tout mettre en œuvre pour soustraire Versailles à l'influence autrichienne : la reine lutte obstinément. Elle est vaincue par le Cardinal qui lui inspire une série d'écarts mortifians. En 1774, la Grande Armée de France est vaincue, Rohan l'obtient malgré la Reine : c'est la fin de la charge de la couronne : devant d'abord avec le roi - administration de la justice, distribution des bénéfices, tout le clergé de France à sa disposition etc. - puis c'est l'affaire du Cardinalat. Rohan veut le chapeau. Mais le pape la proposition du roi : évidemment c'est impossible à obtenir. On trouve un point. Durant son ambassade à Vienne, Rohan a obtenu Stanislas, roi de Pologne. Celui-ci a été attiré à Paris (selon Geoffroy). Celle-ci intrigue et obtient du roi la nomination polonaise à la mort (le complot polonaise) du Cardinal de Noyon, évêque de Blois. Il faut se souvenir : on installe un vicaire affidé, le vicaire cardinal meurt un soir... à 6 heures du matin. Georgel, notaire, secrétaire de Rohan, est devant le lit du vieux Maupeou, le chancelier, mentor de Louis XVI. Son discours en faveur de son patron est si insinuant, si convaincant que Maupeou se lève sur le chevet et se fait annoncer chez Louis XVI : quelques minutes, le roi signe son agrément et un courrier part pour Varsovie à franc étrier annoncer à Stanislas la décision royale. Quand, à 10 heures, la reine informée du décès du Cardinal de Noyon, se précipite

chez le roi. tenant en main la nomination de son client (un mont.
morency, évêque de Metz) c'est très haut. Robert l'a jouée encore une
fois, grâce aux bons offices de Georges.

Aprogemere

Cazaret - St Santin - Cantales; plomb, argent, or (moulin de Cazaret - Fénies)

Rouffiac : plomb, argent

~~Crouzy~~ ~~plomb, argent et sulfate de baryte~~

Carmoute (St Illde) : mspikel arseniosulfure de nickel

Arrens Pb, argent

Crouzy - com^{ne} de Chabignac (Pb, argent, or)

Pb, argent or

Gîte de Cazaret (St Santin) gîte important découvert en 1835. Des affleurements de mines au m^{me} genre se montrent aux environs soit de la concession de ce nom, soit au dehors, au moulin de Cazaret et à Fénies avec une dou^{ne} N.S. dans la com^{ne} d'Arrens, à Arrens et Parieu avec une dou^{ne} E.O. qui tous survient à l'allure des terrains de la contrée. Les trav.^s de la concession de St Santin (sic) commencées en 1836 ont été fermées en 1839 après qu'on y eut découvert un ensemble de trav.^s représentant 1000 m³ environ.

Gisement. couche verticale insérée dans le gress, composé de schiste noirâtre métallifère. Dou^{ne} N.N.E., S.S.O. P.^{ce} variable de 2m minimum atteignant jusqu'à 7m.

Minéral - exceptionnel par l'absence de sulfure de fer et de cuivre et de minéraux cristallisés tels que quartz et barite, l'est aussi par son minéral qui présente une teneur élevée en argent.

Minéral brut ~~240 gr.~~ 240 gr. d'arg^t au 100 k.

Antimoine près Mauriac

Bassin houiller d'Argentat. Surface 100 Ha. Puissance 50m

entre les conglomérats supérieurs et les schistes anciens sur lesquels il s'appuie.

Bassin de Bourglastic. Aux environs de Lussac et de Singes se prolonge en faisant par les exploitations de Champagne, Mauriac jusqu'au environs de St Christophe, long^r 66 Km.

En 99 points sur une longueur comme à Lempdes et à Lagnac largeur 3000m.

MENSUEL

DECEMBRE 1980

Terre Chrétienne

St MARTIN CANTALES

Monsieur l'Abbé CARTET,
curé de Saint-Christophe-les-Gorges (Cantal)
C. C. P. 55,95 Clermont-Ferrand



L'Eglise de Saint-Martin Cantalès
en voie de restauration.

Apogemere

A tous les amis de Saint-Martin-Cantalès,

A tous les amis de la tradition et de l'art.

Restauration de l'Eglise de Saint-Martin Cantalès



La petite cité de Saint-Martin-Cantalès, par delà les gorges cahotiques de la Maronne fait des signes d'amitié aux toits serrés de Saint-Christophe. Nous dominons l'un des sites les plus grandioses, les plus colorés de la Haute-Auvergne, bien digne à la vérité d'attirer de nombreux touristes.

Ceux-ci découvrent à Saint-Martin-Cantalès une Eglise romane peu connue, mais de haut intérêt. Du 12^e siècle elle conserve l'abside et le porche. Au XV^e siècle les murs de la nef unique ont été percés pour que des chapelles latérales agrandissent l'édifice. On peut s'arrêter largement devant le porche, à détailler les fantaisies du sculpteur. Un chapiteau retient particulièrement le regard : il représente Saint-Nicolas, crosse en main, au milieu des enfants qu'il a sauvés.

Jusqu'à ce jour l'intérieur de l'Eglise était peu avenant. Depuis la destruction du clocher et de la voûte en 1793, une fausse voûte de lattes et de plâtre couvrait la nef. Le chœur était encombré d'objets sans valeur et revêtu de mauvaises peintures. Des travaux récemment entrepris viennent de révéler un monument du plus haut intérêt. La fausse voûte abattue laisse apparaître de vénérables poutres soutenues par des jambés de force : d'où

la possibilité de reconstituer un plafond en panneaux de chêne, système de couverture en usage de tous les temps : des maisons, des granges en ruine permettront, il faut l'espérer, de récupérer un matériau naturellement vieilli.

Quant à la nef et au chœur, ils ont été débarrassés d'un médiocre enduit... Un bel appareil est désormais visible dont il suffira de refaire les joints. L'intérieur de l'église va recouvrer ses lignes primitives et se parer d'un aspect monumental.

Une réfection judicieuse de l'autel, une mise en valeur de tous les objets présentant quelque intérêt, achèveront de donner de l'attrait à ce monument méconnu.

Les travaux ont amené la découverte de la cuve baptismale primitive, taillée dans un bloc de pierre. Ce souvenir archéologique sera remis à l'honneur.

Bref, l'Eglise de Saint-Martin-Cantalès se transforme, pour l'agrément des fidèles, des visiteurs, et des artistes. La paroisse, dont le chiffre de population est dérisoire, fera certainement un gros effort pécuniaire. Mais l'ampleur des travaux nécessite un apport de fonds proportionné. D'où la nécessité de faire appel à tous ceux qui ont quelque attache avec la paroisse, à tous ceux qui de loin continuent à s'intéresser à elle, à tous ceux qui, sur un plan plus large, souhaitent — par souci d'art et de tradition — que soient sauvés les témoignages du passé.

Un comité local s'est constitué autour de Monsieur le Curé. Il est ainsi composé : M. Dunion, M. Vignac, Mme Bergeron, Mlle Lavergne, Mlle Clamagirand, Mlle Mayeroffer.

Les fonds sont versés à :

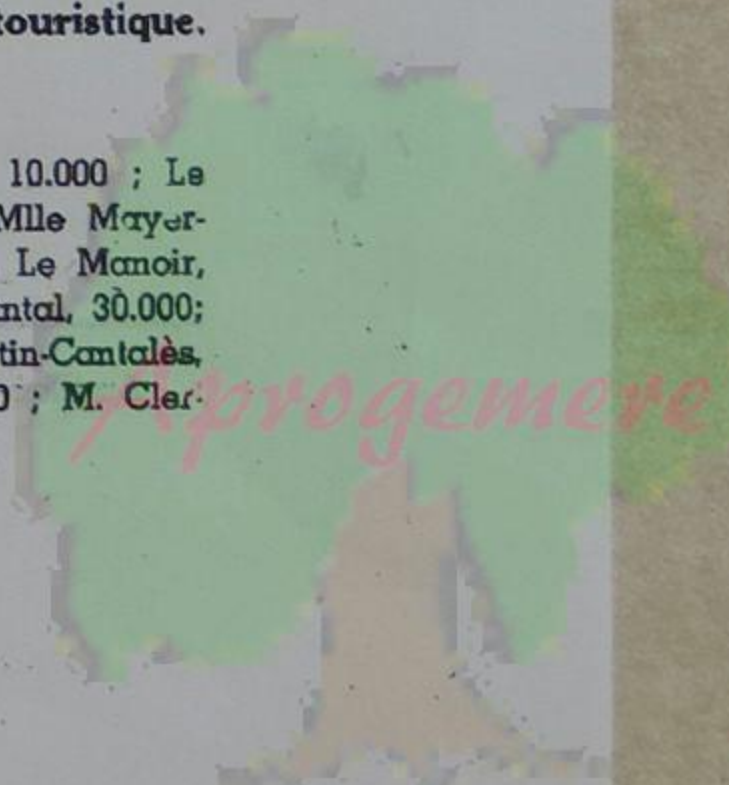
M. l'Abbé Cartet, curé de Saint-Christophe
C.C.P. 55.95, Clermont-Ferrand.

On ose espérer que des dons nombreux, petits et grands, tous généreux, viendront appuyer une initiative qui peut avoir des incidences non négligeables sur la vie de la région, en particulier pendant la saison touristique.

Voici la souscription de démarrage :

Recettes diverses anciennes, 100.000 ; M. le curé, 10.000 ; Le Manoir, 10.000 ; Anonyme Saône-et-Loire, 30.000 ; Mlle Mayerhoeffer, directrice du Manoir, 5.000 ; Mlle Puibaraud, Le Manoir, 5.000 ; M. Ramon, Aurillac, 5.000 ; Une famille de Chantal, 30.000 ; Famille Roux-Rentier, 5.000 ; Anonyme Saint-Martin-Cantalès, (pour un vœu) 20.000 ; une famille de l'Allier, 100.000 ; M. Clergue, Aurillac, 5.000 francs.

Total 325.000 francs.



la paroisse de St Etienne l'oultigné avec moi et Jean e arne)
 Antoine martiat A Laquette Garquepica
 Jean Batut Antoine Darnix Crozat curé

Mar.

Le trentième juillet mille sept cent quarant trois la benediction
 nuptiale a été donnée par moi l'oultigné a christophe d'anjolye —
 majeur fils légitime a défont françois d'anjolye et a jeanne pompyrol
 hnt du village de la margouie paroisse du bigean, et a Catherine
 dueros Chauagnac fille légitime a Jean dueros et a Louis d'epostail
 hnt du village des badeilles prte parreille, les formalités de l'eglise
 dûement observées, ne méjant paru aucune opposition ni empêchement
 canonique ou civil que celui de consanguinité au quatrième degré dont
 les parties contractantes ont obtenu dispense en date du neuvième du
 prnt mois signé delaire vicaire general et contre signé moranger
 secretaire, induit et contre led jour et an au gste des insinuations
 ecclésiastiques. ensemble ayant eu le consentement du vénéérable curé du
 bigean suivant la lettre missive en date du vingt deux du même mois
 de juillet sus. années signé demiche curé. ont depuis ledites parties
 contractantes déclaré, qu'ils ont eu cy devant un enfant baptisé sur les
 fonts de l'eglise de bide annexé de St cirgues de malverre diocèse de St
 flous le quinzième mars de la présente année, qui a été nommé —
 pierre, lequel a été légitimé par le prnt mariage en la manière —
 prescrite dans le diocèse. et ont ledites parties contractantes signé avec
 nous le prnt acte, a l'exception du pere et du la mere de l'épouse qui ont
 déclaré ne savoir signer de ce jntepnt, suivant l'ordonnance le tout
 fait es presence de /r Joseph d'epostail oncle maternel de l'épouse
 hnt du village de la croix paroisse de St cirgues de malverre,
 Antoine chablat du village de chablat, Jean baptiste domal du village
 de domal et Jean laparra du village de chablat tous de la prnt
 paroisse et témoins l'oultigné avec moi (seculiers d'epostail)

Chablat domal. Angele dueros
 Jean Laparra Crozat curé

Documentation photocopiée



Reclame vers
1950



S^t MARTIN CANTALES

LE PAYS

S^t Martin Cantalis, est un village de la Haute Auvergne, situé à 515 km de Paris exactement sur le méridien de Paris. Le village dépend du département du Cantal.

S^t Martin Cantalis, n'a pas toujours eu ce nom. En effet dès le XIII^e siècle, un acte du 25 mai 1267 passé à S^t Christophe parle de "Parochia S^t Martinus de Chantalis". Plus tard, on retrouve une déposition du curé de "S^t Martin Mont Chantalis", faite devant le Sénéchal d'Auvergne le 25 novembre 1428. Le même nom est mentionné en 1535. Le Procès verbal des Assemblées des 3 Etats de Province, parle de "S^t Martin Mont Chantalis". — Pendant la révolution, il s'agissait de "Gilbert-Cantalis" (le Puy Gilbert du bourg de S^t Martin est sans doute un reste de ce nom). Enfin

D'autres noms ont signalés par "l'Auvergne
Historique" (au 1899-1900), S. Rautin, Rnū
chantalex, Chautalex, Cantalex.....



ST-MARTIN-CANTALÈS (Cantal) — Les Croisades

Coll. Rautin

VUE GENERALE

ASPECT PHYSIQUES

S'Martin, mesure environs, 8 km de long et 5 km de large. C'est un plateau, contrefort des Monts du Cantal, coupé de ravis profonds. Selon leur position sur les côtes, les hautes sont exposées de façons différentes. L'ensemble du Bourg est exposé au Nord.

Les 3 côtes qui composent la commune de S'Martin, sont orientées, E.O. avec une différence d'altitude de 150 m. (on note : 730 m. vers Besse et 574 m. vers Estout).

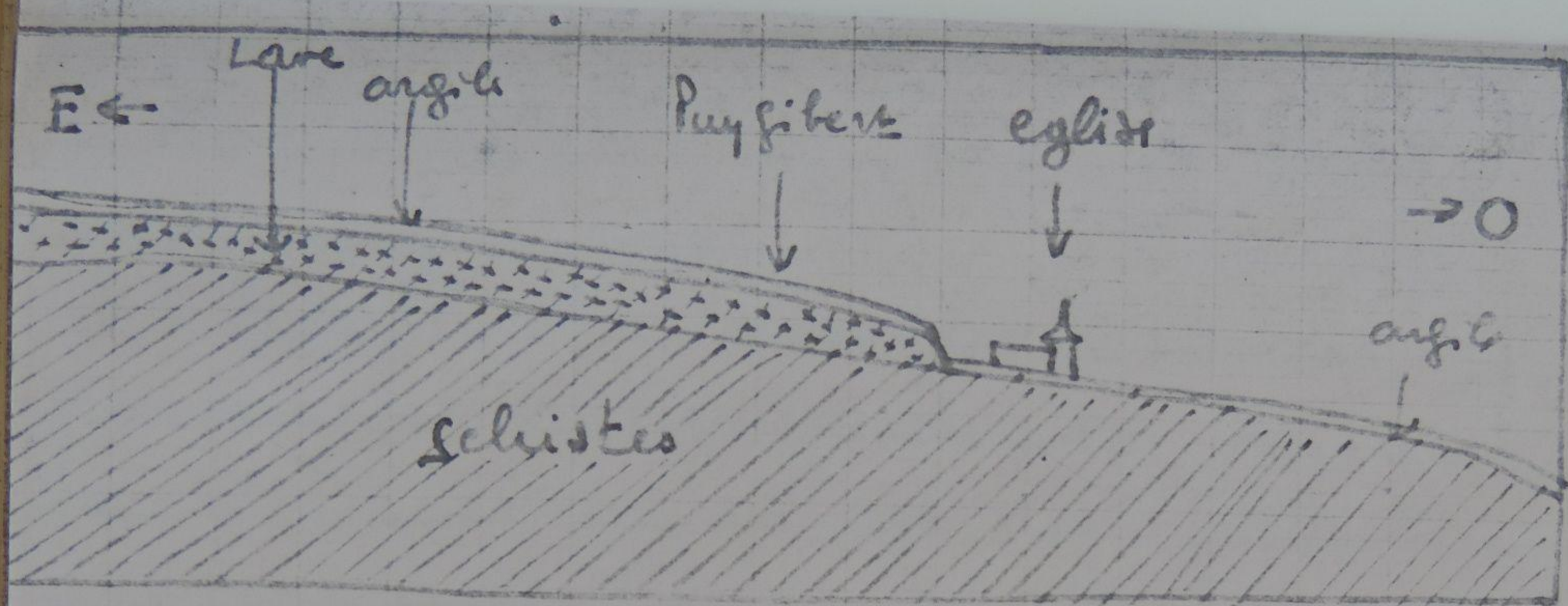
Chaque arête est bordée d'un ruisseau, le premier est appelé le ruisseau de la Gave, l'autre le ruisseau du Rat. L'ensemble du Pays est bordé au Nord par la Naronne, au sud par la Bertrande. L'apex atteint environs 100 à 150 m.

SOL

S' Martin, repose sur une masse
chrétienne très ancienne, recouverte
en partie par des laves volcaniques, la
finerie, Coule qui s'arrête au milieu
du village. Le tout est recouvert d'une
fine couche d'argile. On signale quelques
ruines de Charbonnières près du goufre de la
Romaine et du pic S' Julien.

On croit la pellicule superficielle
est presque inexistante. (parties de la
Caronne et de la Bertrande). Lorsqu'elle
est importante, elle est formée d'un
argile collant.

- Sol est assez perméable - l'eau n'y
s'écoule pas car, une fois l'argile trans-
crite, l'eau s'écoule sur le rocher.



LE CLIMAT

Saint Martin Cantalis a un climat continental, souvent rafraichi par son exposition aux vents du Nord.

Le Principal vent est denomme "le Vent du Sud, l'Enemi de l'homme, l'ami du sol". A certaines periodes on le redoute parce qu'il grille les blés durs. Le "Traverse Haut", est egalement un mauvais vent (N.O.).

Signalons enfin, que Saint Martin, est situe dans une des regions les plus pluvieuses de France avec 1m 20 de chutes annuelles (roy. 0.9).

LA RIVIERE

P. S. Martin est bordé par 2 rivières, la Maronne et la Bertrand, la première, pour diverses raisons, est plus familière aux habitants. (proximité, chemin de la gare) Elle semble également plus accessible. La source est dans le Massif du Puy Mary, au pied du Roc des Ombres (1647 m) - la source de la Bertrand est aux flancs de l'"Homme de Pierre" (1744 m) la Maronne étant encaissée, aucun risque d'inondation pour le pays. Elle charrie des galets qu'elle arrondit - On retrouve parmi eux des éléments géologiques de la région (laves, basaltes, granite, gneiss, porphyre) Roulant au fond d'un ravin profond, le lit de la Maronne, ne peut s'élargir, il a donc la même forme que jadis, (il a été quelque peu modifié au lieu-dit "la fausse rivière", où, desquand de fauche charrie le ballast du chemin de fer, il est détournée)

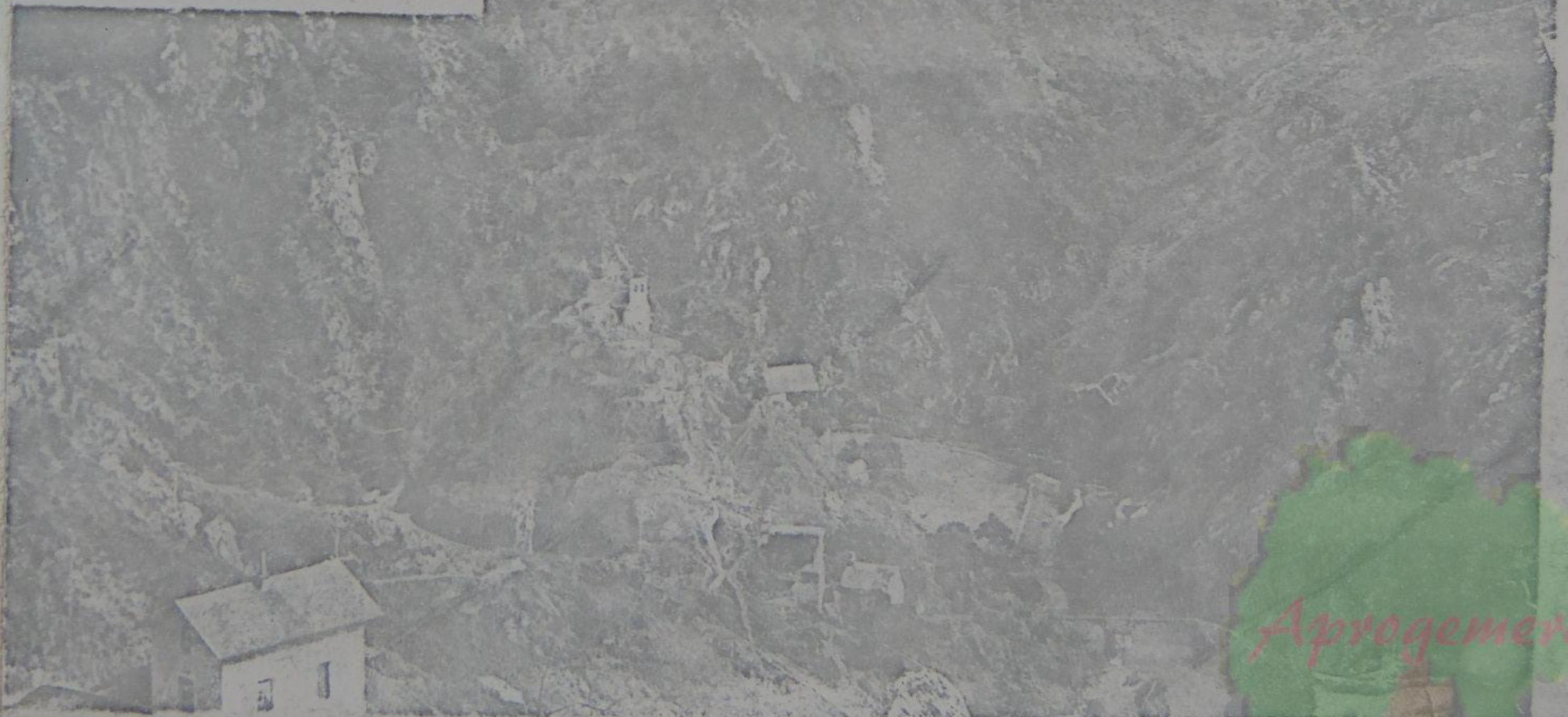
et la Maronne forme ainsi une magnifique cascade).

La rivière, comme tous les torrents, a des crues rapides et brutales, après de gros orages - les cotés de la rivière sont bordés de cascades intermittentes qui forissent rapidement. La crue d'Espece est memorable; en quelques heures, tout fut noyé, les éminences furent couverts par les Eaux.

LE CANTAL PITTORESQUE

C'est dans cette gorge profonde
Où s'abritent quelques vieux toits
Près de la Chapelle et des Croix
Qu'une rivière vagabonde
Sous des rochers ou des grand bois.

Etienne MARCENAC



93. Les Gorges de la Maronne et Chapelle de N.-D. du Château

LA MARONNE

Aprogemere

LA VEGETATION

La végétation est assez pauvre; elle est de 3 sortes, les landes ou versants rocaillieux: bruyères, genêts, fougères, les bois: sapins et pins, Hêtres, chêne, châtaignes, bouleaux, frênes - (aulnes près de la rivière) - la zone de culture, qui comprend les prés, les champs et terres cultivables - les haies sont en aubépines, saules, nisetier, ou frênes. Dans les bons bois il y a des myrtilles. Il y avait jadis beaucoup de rochers, mais ils ont été vendus sous l'Empire pour faire des crosses de fusts.

LES ANIMAUX SAUVAGES

Actuellement les animaux sauvages sont très réduits. Il y a quelques années on déplorait les ravages des renards et des loups; il ne reste maintenant que des furets, loutres, martres. La construction du chemin

de fer et a celui qui en a beaucoup.



LA MOISSON

Les cultures du pays ont été polyvalentes, mais assez pauvre. On n'oublie ~~après 1660~~ la dîme était payée en "bled avec avoine et seigle".

L'ELEVAGE

C'est la principale ressource du pays - nous
rencontrons de très beaux éleveurs de la
famille des de Salas.



Aprogemere

LE PARC AU BETAIL



VACHE DE SALERS

Les vaches salers, ne sont pas destinées à l'exportation, par contre le lait est destiné à l'industrie, pour l'élaboration de la production de lait.

Aprogemere

PROBLEMES DE L'HOMME

LA MAISON

On ne trouve plus guère, à S't Martin, de ces vieilles maisons - type, de jadis - elles ont été remplacées par des constructions plus légères et moins résistantes, sans style.

L'ancien type de maison était assez large il comportait un bâtiment court et bas - couvert d'un grand toit débordant, en pannes ou en ardoises.

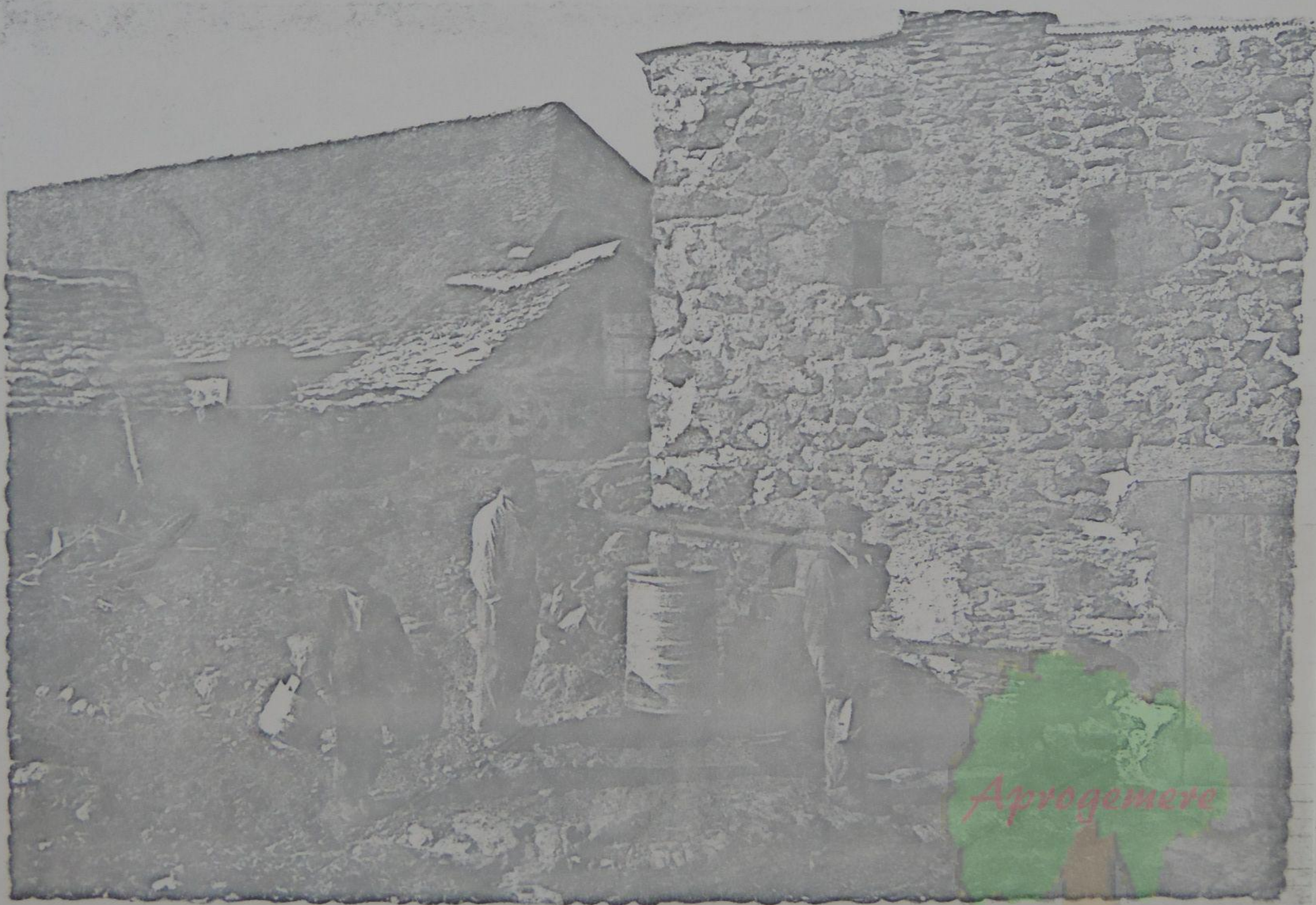
Le toit était très incliné en raison des pluies et des grandes quantités de neige qui tombent l'hiver - Ils étaient en deaux pour les petites maisons - En pannes plates pour celles de plus grande importance -

Aprogemere

Le bâtiment principal était presque carré avec un toit à 4 faces - le toit comportait souvent un certain nombre de chambres mansardées -

les murs sont en pierres varices — schistes.
basaltes, silex — les pierres d'angles sont
en general taillies dans du granit.

les murs et clôtures sont fait en murs
pierres sèches posées l'une sur l'autre sans
mortier.



MAISONS ET TOITS

LUTTE CONTRE LE FEU

A S. Martin, comme dans une grande partie de l'Auvergne, le cheminée est très large et profonde - on l'appelle le "Cantou" - Il y a souvent 2 bancs sur les cotés - de 1 ou 2 places - Il y a souvent de jolis cheminets en fer forgé sur lesquels par une coupe où les auvergnats mettent leur bol de lait



L'EAU

Il n'y a pas de frênaie commune
mais nombre de ruisseau ont leurs fruits
ou leur source -- les fruits sont assez pro-
fonds: de 10 à 15 m.

L'infiltration étant à peu près inexistante
l'eau glisse sur le rocher et sort très vite
de la terre; c'est ce qui explique l'inter-
mittence de certaines sources.

Il est étonnant que dans ce pays où
l'eau est si rare, on n'utilise ni pour l'eau
de précipitation, ni pour des langes etc.



A PERÇU HISTORIQUE

Pers le debut de notre ere, les gaulois habitant la region, faisaient vraisemblablement partie des troupes de versingetoris. Mais apres la victoire romaine, S'tartus dependait probablement de la "premiere Aquitaine".

(un dolmen, decouvert pres de S'tartus, au lieu-dit, Breyant de S'christophe, prait voir que la region a connu l'activite des hommes de l'age de bronze)

Il est ferme de voir que S'tartus, dependait au debut du II^e Siecle, de l'abbaye de Mauriac, fondee en 508 par theodechilde fille de Clovis. Mais la region est devantee par les bandes de Childeric, fils de Clovis ^{de Clovis} et en 730 par le Sarrasin qui detruisit l'abbaye de Mauriac - en 737 Pepin le Bref occupe la region et s'enfere de different

Vers le XI^e siècle, de nombreux seigneurs de la région, d'Escorailles, de Brogeac, fontirent font les croisades - (est-ce la l'origine du campou de notre village?).

~~Ans~~ XII^e siècle, notre église est construite, à la même époque fut édifié le prieuré de S^t Julien - les - Puits - Cet abbaye se tenait au sommet du fic S^t Julien, à 500 du village actuel d'Esfont. S^t Martin était sous les ordres directs de cet abbaye ainsi que le petit village de Joursous - Rontou, pres d'Availles - L'abbaye lui-même était sous la dépendance directe de l'Abbey de la chaise Dieu. (c'est ici) en Haute Loire - c'est à cette époque également que furent construits les premiers châteaux de S^t Christophe et de Branzac.

Vers le XII^e siècle, S^t Martin dépendait du "Bailliage des Montagnes" (c'est vers 1365 que vécut Olivier de Charpentier, premier curé de S^t Martin, dont nous avons la trace.

Mais c'est le début de la guerre de 100 ans, notre village est occupé par les Anglais, qui ont été stationnés longtemps à l'est du village (vers Châtel et Esfont) on leur attribue la construction de plusieurs maisons, les 2 fermes avant la maison de M. Bergeron, si subsiste encore un cil esolien en pierre; le pont du Roufflet serait également leur œuvre. (Pont de la Route).





- En 1470, au moment où les vassaux de
J. d'Armagnac prenaient serment à Louis XI,
le Prieur de S. Julien, semblait être assez
puissant. Il avait à l'époque 14 frères.

- Vers 1500, est construit l'actuel château
de Brancor - et de 1540 à 1600, la Haute
Auvergne est en proie aux luttes religieuses
en 1621 la chapelle de S. Julien d'Estout
est reconnue "en ruine" par le Prieur
Durand - Elle a sans doute été incendiée
au cours de ces luttes religieuses - nous avons
retrouvé au sommet du pic S. Julien des
restes de poterie, fondus et calcinés pouvant
être de quelque usage du culte - En
1574 de nombreux châteaux du voisinage
ont été incendiés et saccés par les Protestants

- Vers 1700, S. Julien dépendait de l'administration
Générale de Pleaux (du ressort du Parlement
de Paris) qui faisait partie de la Généralité
de Haute Auvergne, Généralité d'Auvergne.

Le titre de Prévôt d'Esfont est un grade
honifique qui a subsisté même après la
destruction de l'Abbaye. Ainsi en 1668,
le Prévôt de l'Abbaye d'Esfont est François
Lerrier, Ammonier du Roi, résidant
à Paris, au Palais National.

En 1770, également, les registres de
l'Etat Civil sont contrôlés par Jean
Dufour, Seigneur et Baron de Clunac,
Conseiller du Roy, Lieutenant Général
en la Sénéchaussée, et Siège Présidial
de Clunac, Commisnaire en cette partie.
Au point de vue judiciaire, l'arrêt de
jurisdiction de la Généralité de Rouen (P. 29)

En 1770. Jean Jacques Rousseau, fils
de Jean Rousseau de la ville de
Clunac, probablement seigneur seigneur
sur les bords de la Maronne. A cette époque
le personnage seigneur de l'Abbaye de
l'Esfont, était un certain, Messire Godefrid,
secrétaire particulier du Cardinal de Rohan.

Le prier fut d'un grand secours politique
pour le Cardinal; On le retrouve en 1789,
administrateur de l'Hôpital des Quinze-
vingt à Paris. ~~III~~

En 1789, c'est la Grande peur; le fétage
est général; l'Eglise de St Martin est
incendiée.

En 1791, l'abbé Dangeley, curé de la
paroisse, prête serment, se retire, prête
à nouveau serment; mais enfin est con-
sidéré comme réfractaire.

En 1793, Jean Salin était curé. Ayant
prêté serment, il fait l'objet d'une véritable
répulsion de la part des habitants de St
Martin, qui lui cachent ses missels, ses
verses... Il demande son changement au
bout de 6 mois.

Pendant la Révolution, St Martin dépendit
du Canton de St Chamant, mais son

L'Empire, revint à Pleaux.

À partir du Concordat, la Paroisse de
St Martin, qui était jusque-là rattachée
à l'évêché de St Flour, fut mise sous la
dépendance de l'évêché de St Flour ;
où elle est toujours.

En 1832, la construction du chemin de fer a
donné un nouvel essor au pays.



LE CHEMIN DE FER.

LE CHATEAU

On ne sait pas très exactement où était le "château du Bac", probablement sur l'emplacement du domaine de M^r Regnaud. D'ailleurs quelques maisons, aux murs très épais, doivent dater de cette époque.

D'après les minutes du Congrès du 13 mar. 1618, le Seigneur du Bac serait également possesseur du château des de Notre Dame.

Le Seigneur l'Épère, ancien Seigneur du Bac voulut se faire construire une demeure en rapport avec ses terres; de là l'origine du château actuel, construit vers 1769; avec les pierres de l'ancien, crist. *du Bac.*

En 1675 les Seigneurs du château de S^t Martin, avaient pris le titre de "Jacques de Turin, écuyer, Seigneur de S^t Julien du Bac".

L'EGLISE

L'église de St Martin, n'est pas grande. Elle est assez sombre à cause des petites ouvertures, romanes, qui percent ses parois. Elle mesure 11^m 80 de long, 5^m 40 de largeur, 5.60 de haut. Le chœur, 9^m, 3.70 et 7^m 10, puis la chapelle, 4^m, 2^m 60 et 4^m 10.

L'édifice a la forme d'une croix latine. Les chapelles latérales furent postérieures à sa construction et leur édification nécessita la suppression des colonnes de l'et de l'extrados.

L'église est romane, non seulement à cause de la forme des voûtes mais surtout par son magnifique porche.

Elle subit de nombreuses modifications, et l'autel fut avancé vers 1676. (changement de place de la fenêtre côté épître).

En 1793, le flèche, le clocher, le beffroi furent





EGLISE - VUE SO.

devoles ainsi que la voute romane de
 la nef - le tout a été reconstruit à la
 fin du 18^{me} siècle. Pendant la Révolution
 l'église servit de baraque pour l'arbre de
 la liberté qui y était remis. *Apropos*
 femmes, dit-on, qui auraient pénétré
 dans l'église, ayant dépecé l'arbre,
 l'accusateur public, fut prévenu du fait
 mais l'accusation tombe sous le ridicule.

district de Mauriac ordonne le transfert
immédiat des grilles en fer forgé qui
formaient la table de communion.
Ne pouvant allonger l'église, on construisit
en 1847, la tribune.

L'abside, au dessus de l'autel est faite
d'une voûte en cul de four curieuse
parce qu'elle a une épaisseur d'environ
1m50 ce qui donne une étrange
résonance au chœur.

Le Porche est dans le genre romain.
Le plus ouest du chœur, après celui
de Mauriac et de Ydes.

"la première voûte est légèrement brisée

"les deux autres sont à plein cintre.

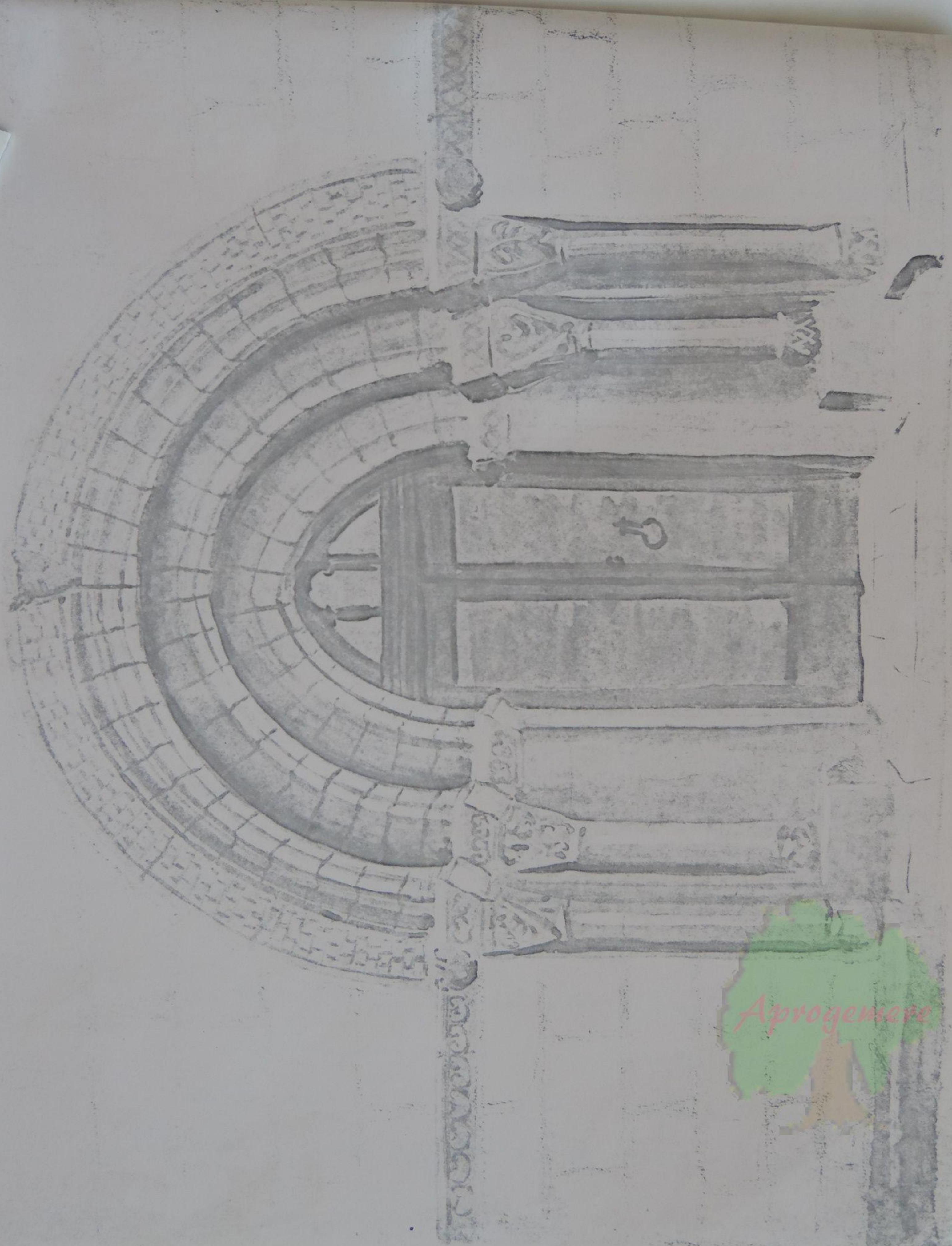
"Toutes sont en retrait, au ~~projet~~ **Apogée**

"angles de Tores, dont la base est décorée

"Tantôt de cordelles, tantôt de ~~cordelles~~

"En dessous des 2 Tores supérieurs, se trouvent

"2 baquettes, séparées par un carrel



Aprogenere

" Enfin, surmontant le tout, une dernière
" archivolte, formée de 4 rangs, à sa
" clef maintenue par une tête de lion."
" Cet ensemble repose sur une corniche
" qui sert d'abaque aux chapiteaux
" des 4 colonnes dégagées correspondant
" aux deux archivoltes médianes.
" Toute cette corniche est enrichie, à gauche
" de fleurs tréflées, à droite de fines
" cordelles enroulées. Deux têtes, l'une
" d'homme, l'autre de chat, d'une extrême
" finesse d'expression, divisent en 2.
" chaque corniche...
" Les 4 chapiteaux qui surmontent les
" colonnettes sont particulièrement remarquables,
" et par leur forme et par le
" détail de leurs sculptures. Ceux d'
" extérieur, rappellent par le fini des travaux,
" et le dessin des palmettes, la belle ma-
" nière des chapiteaux Avillacris *Aprôgonère*
" Tiges terminées, par des fleurs de lys di-
" corent les 3 premiers, Enfin sur le
" dernier, est représentée une sainte attri-

" lui à S' Nicolas, qui debout, rose
 " en main, est entouré d'enfants -
 " les bœs ont quelque peu mutilés,
 " et représentent des cordeliers, entrelacs,
 " ou animaux fantastiques -"
 (N° de la Rocheaunteix)

Le Hameau en bois est très ancien -
 Certaines gens du village se souviennent
 seulement. On n'y emploie les colonnes -

LE CANTAL PITTORESQUE



SAINT-MARTIN-CANTALÈS. - L'Eglise et le Monument aux Morts.

PLACE DEL'ANC CINETIERE

le clochet octogonal, très cloué, très
gracieux repose sur le clocher;

Il y a 5 cloches - la plus ancienne, date
du frere Taverrier (1774) les 4 autres
furent baptisées, le 23 juillet 1884 par
M^r l'abbé Rauriac, curé de la paroisse
Toutes fois, le dictionnaire Historique du
Cantal, relate que S^r Rauriac, possède un
carillon qui remonte à une haute
Antiquité" - (page 156).

Il paraît qu'à l'arrivée de M^r l'abbé Rau-
riac il y avait outre la cloche ancienne,
2 autres, brisées et fêlées -

le 4 décembre 1790. l'Assemblée des repré-
sentants du Cantal decreta que toutes
les cloches devaient dans les 24 h être
portées au chef lieu de district. *Après*
quel subterfuge nos cloches furent-elles
préservées? -

les 4 nouvelles cloches ont mérité le
1^{er} prix au concours régional de Rodez -
en juin 1884.

1. la cloche de S^t Sacrement. On la voit
est bordée d'une couronne de feuilles de
chêne

